

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport de la Commission des entreprises,
de la facilitation du commerce et
du développement sur sa première session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 20 au 24 janvier 1997



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/44/2
TD/B/COM.3/4
19 février 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR SA PREMIERE SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 20 au 24 janvier 1997

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Paragrapes</u>
	Introduction	1 - 7
I.	Entreprises : Questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises	8 - 47
II.	Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale . . .	48 - 72
III.	Questions d'organisation	73 - 79

Annexes

I.	Conclusions concertées sur les questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises	
II.	Conclusions concertées sur l'infrastructure des services pour le développement et l'évaluation de l'efficacité commerciale	
III.	Résumé des discussions informelles tenues au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour, établi par le Président	
IV.	Liste des experts ayant participé aux discussions au titre du point 3 de l'ordre du jour	
V.	Messages reçus à l'occasion de la première session de la Commission	
VI.	Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission	
VII.	Participation	

INTRODUCTION

1. La première session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement s'est déroulée au Palais des Nations, à Genève, du 20 au 24 janvier 1997. A cette occasion, la Commission a tenu six séances plénières (ses lère à 6ème séances) et huit séances informelles.

Allocution liminaire

2. Le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré qu'il fallait envisager les travaux de la Commission dans l'optique de la contribution essentielle des entreprises au développement, l'économie mondiale étant animée de plus en plus par le secteur privé. Pour favoriser l'essor des entreprises, la CNUCED avait adopté une démarche pragmatique présentant plusieurs traits distinctifs. Elle considérait notamment les entreprises non pas comme des agents isolés, mais comme des éléments d'un système global dont faisaient également partie les marchés et l'Etat, le rôle de chaque catégorie d'acteurs pouvant varier d'un pays à l'autre et selon les époques. On devait donc étudier cas par cas les conditions propres à optimiser la contribution des entreprises, des marchés et des pouvoirs publics à l'activité économique.

3. La démarche de la CNUCED avait aussi un caractère "holistique". Il fallait concevoir le développement des entreprises dans une perspective globale, en tenant compte de la multiplicité et de l'interaction des facteurs déterminant leur croissance et leur compétitivité au niveau à la fois national et international. La concurrence entre entreprises mettait de plus en plus en concurrence les systèmes nationaux - la compétitivité dépendant d'une bonne politique, des services d'appui, du soutien institutionnel, de l'innovation, de la coopération entre entreprises et des relations entre l'Etat et le secteur privé. D'où la nécessité d'une politique cohérente qui assure la compatibilité de l'action macro-économique et sectorielle, y compris l'échelonnement des mesures de libéralisation, avec les efforts déployés par les entreprises pour accroître leur capacité de production ainsi que pour devenir et rester compétitives. L'Etat pouvait jouer un rôle de catalyseur et faciliter les choses en mettant en place des institutions efficaces, en créant des conditions propices et en encourageant une "culture d'entreprise" favorable à l'initiative, à l'innovation et à la coopération entre les entreprises.

4. A propos du point 4 de l'ordre du jour, il fallait bien voir qu'à l'heure de la libéralisation et de la mondialisation, la suppression des obstacles dus à l'insuffisance des services d'appui au commerce était indispensable à la survie de nombre des acteurs les plus faibles de l'économie internationale. Pour les négociants des pays en développement et pour les PME, l'amélioration de l'efficacité commerciale était absolument essentielle. La CNUCED jouait à cet égard un rôle éminent par ses travaux analytiques et par ses activités concrètes dans des domaines comme la facilitation du commerce, l'informatisation des services douaniers et la modernisation des transports.

5. A sa huitième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avait approuvé l'adoption d'une démarche globale pour le programme relatif à l'efficacité commerciale. Les travaux d'analyse et d'orientation menés dans le cadre de ce programme avaient permis de définir plus de 500 mesures concrètes dont la liste avait été jointe à la Déclaration

ministérielle de Colombus sur l'efficacité commerciale de 1994 (TD/SYMP.TE/6) et dont l'application permettrait de réduire sensiblement le coût des transactions internationales, ainsi que d'accroître la participation des partenaires les plus faibles aux échanges mondiaux. A sa neuvième session, la Conférence avait imprimé un nouvel élan au programme, dont les activités "courantes" avaient été regroupées avec des travaux dans le domaine des transports, du financement et des assurances. Les délibérations de la Commission devraient contribuer utilement à l'application de mesures d'efficacité commerciale et, partant, à une amélioration tangible des conditions de concurrence pour les PME et les entreprises des pays en développement participant au commerce international.

6. Dans le domaine de l'efficacité commerciale, la CNUCED partait du principe que la révolution de l'information, qui était en train de transformer le mode de création et de répartition des richesses, élargissait l'accès à des techniques stratégiques et permettait une augmentation spectaculaire de la productivité, même quand le capital et la technologie étaient rares. Il fallait cependant sensibiliser les pouvoirs publics des pays en développement et des pays en transition aux nouvelles possibilités. Pendant la session, le secrétariat rendrait compte de l'évolution récente dans le secteur des services d'appui au commerce. La mise en oeuvre des nouvelles solutions exigerait l'adoption et la promotion de réformes dans les pays en développement.

7. Il fallait espérer que les travaux de la Commission et de la réunion d'experts qui serait convoquée sous ses auspices permettraient l'interaction des gouvernements, du secteur privé, des ONG et des utilisateurs finals des services d'appui au commerce, et contribueraient ainsi à stimuler la réforme et à mobiliser les acteurs clés du secteur public et du secteur privé.

Chapitre I

ENTREPRISES : QUESTIONS RELATIVES A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

(Point 3 de l'ordre du jour)

8. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant :

"L'évolution des entreprises et de la concurrence, et ses conséquences pour l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises - Etude thématique du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/COM.3/2).

9. Pour éclairer la Commission, des experts ont également présenté des exposés sur les thèmes suivants */ :

"Développement des entreprises; l'expérience de certains pays";

"Implantation de PME novatrices sur des marchés concurrentiels - l'expérience d'EMPRETEC".

10. Le Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, présentant la question, a dit que le document TD/B/COM.3/2 esquissait les grandes lignes d'un programme de travail triennal visant à définir des outils de diagnostic et des principes directeurs afin d'aider les pays à analyser les divers éléments interdépendants à prendre en considération pour formuler une stratégie nationale de développement des entreprises. Il faudrait aussi examiner systématiquement les "meilleures pratiques", notamment grâce à l'échange de données d'expérience. On ferait la synthèse des résultats pendant la dernière année des travaux de la Commission, mais dans l'intervalle des études intermédiaires seraient établies.

11. Le document dont la Commission était saisie analysait la nouvelle dynamique du développement des entreprises et de la concurrence. Il soulignait l'importance du renforcement des capacités techniques et de l'innovation pour promouvoir la compétitivité, et mettait l'accent sur la diversité des entreprises et des systèmes nationaux.

12. En ce qui concernait l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises, il s'agissait de concevoir un plan pour l'avenir. L'action serait facilitée si l'on cherchait à fixer une série d'objectifs et à établir entre eux un ordre de priorité pour guider les responsables. Les meilleures stratégies reconnaissent explicitement le caractère conjoncturel de la planification, et il faudrait procéder par approximations successives, avec un dialogue permanent entre les principaux acteurs pour pouvoir rectifier le tir selon l'évolution des conditions intérieures et extérieures. Au sujet de la compétitivité des entreprises, on s'accordait désormais à penser qu'elles devaient "apprendre à apprendre" pour s'adapter à la transformation de la concurrence. Cela valait aussi pour l'Etat.

*/ On trouvera à l'annexe III le résumé des discussions informelles avec les experts, établi par le Président. Pour la liste des experts, voir l'annexe IV.

13. L'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises comportait deux aspects particulièrement importants. Premièrement, l'amélioration de la compétitivité des entreprises passait par l'augmentation de leur productivité et de leur capacité d'innovation, ainsi que par le renforcement de l'infrastructure matérielle et institutionnelle, des liens avec les fournisseurs et les clients, des universités, des établissements de recherche, des centres de productivité et de bien d'autres acteurs. C'était ce que l'on appelait parfois le "système national d'innovation", qui revêtait une importance particulière pour les petites et moyennes entreprises. Deuxièmement, il fallait prendre conscience du caractère holistique et interactif du développement des entreprises, et de la nécessité de mener une action cohérente aux niveaux macro et micro-économique. Dans le programme de travail triennal de la CNUCED, tout élément d'une stratégie de développement des entreprises devrait donc être conçu dans une perspective holistique.

14. Dans ce domaine, la CNUCED cherchait à collaborer plus étroitement avec d'autres organismes ou institutions des Nations Unies, notamment l'ONUDI, le CCI, le BIT et les commissions régionales de l'ONU. Une équipe de travail intersecrétariats CNUCED/CEE venait d'être créée pour étudier les questions relatives aux entreprises dans les pays en transition.

15. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a dit que les forces de la mondialisation et de la libéralisation avaient profondément modifié les conditions de la concurrence internationale. La rapidité du progrès technique avait révolutionné les relations entre les entreprises ainsi qu'entre celles-ci et d'autres agents du développement. Les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, risquaient cependant d'être marginalisés dans le commerce international. A l'heure où les entreprises d'autres pays se préoccupaient d'accroître leur productivité et leur compétitivité, la plupart des pays d'Afrique s'efforçaient encore de mobiliser, sur place et à l'étranger, les ressources nécessaires pour se doter d'une capacité de production et d'exportation. Ils n'y parviendraient qu'avec l'appui de la communauté internationale.

16. Le document TD/B/COM.3/2 présentait une excellente analyse et constituait une mine de renseignements, mais il insistait surtout sur les facteurs nationaux qui entravaient le développement des entreprises. Bien que ces facteurs fussent incontestablement importants, on ne saurait faire abstraction des facteurs internationaux. L'accès aux marchés, par exemple, jouait un grand rôle. L'abaissement des obstacles commerciaux et techniques et autres formes de protectionnisme favoriserait la concurrence et contribuerait au développement des entreprises.

17. La coopération internationale était également un facteur décisif pour le développement des entreprises et devrait porter sur la mise au point et le transfert de techniques, ainsi que sur l'octroi d'une assistance financière aux entreprises touchées par les programmes de libéralisation et d'ajustement. Il convenait aussi de prendre des dispositions en faveur des PME dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

18. Comme on l'avait souligné à la neuvième session de la Conférence, la coopération régionale et interrégionale pour accroître la compétitivité des pays et des entreprises devait jouer un rôle important dans le développement de celles-ci. Il fallait que les institutions internationales et les gouvernements des pays développés participent à cet effort.

19. Enfin, le porte-parole a souligné l'importance du secteur parallèle en Afrique, qui offrait un moyen de survie à une grande partie de la population urbaine, mais qui n'était pas viable sous sa forme actuelle - faute d'accès au financement, à l'information et aux techniques modernes. La coopération internationale en général, et les activités de la CNUCED en particulier, pouvaient grandement aider les entreprises du secteur parallèle à s'intégrer dans l'économie officielle.

20. La porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Jamaïque) a déclaré que l'évolution rapide des pratiques commerciales risquait de désavantager de nombreuses entreprises, en particulier celles des pays en développement. A cet égard, des questions fondamentales soulevées dans le document TD/B/COM.3/2, comme l'établissement de conditions macro-économiques propices au développement des entreprises, méritaient d'être étudiées plus à fond. Il fallait aussi améliorer l'environnement international, en particulier en ce qui concernait le transfert de techniques et l'accès aux marchés, pour favoriser le développement, la croissance et l'expansion des entreprises. Les experts invités à la session contribueraient sans doute utilement aux délibérations de la Commission; il fallait également tenir compte des résultats des travaux de précédents organes intergouvernementaux de la CNUCED, notamment ceux du Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement.

21. A propos du document TD/B/COM.3/3 sur le point 4 de l'ordre du jour, la porte-parole a souligné l'utilité pratique de cet aspect des travaux de la CNUCED. L'assistance technique jouait un rôle essentiel et la coopération interinstitutionnelle mentionnée dans ce document méritait pleinement d'être encouragée.

22. Enfin, elle a souligné la nécessité de convoquer des réunions d'experts pour contribuer aux travaux de la Commission.

23. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Philippines) a dit que la mondialisation et la libéralisation touchaient, certes, toutes les entreprises, mais qu'elles risquaient d'avoir des effets négatifs surtout sur les PME. Les entreprises n'exploitaient pas encore les débouchés offerts par le Cycle d'Uruguay, et nombre d'entre elles, en particulier les PME, avaient déjà été éliminées par la concurrence étrangère. Pour que la CNUCED puisse prévenir une nouvelle marginalisation des pays du tiers monde, et tout spécialement des pays les moins avancés, en favorisant le développement des entreprises, il fallait que les pays membres agissent avec détermination. Toutefois, les conditions variaient d'un pays et d'une entreprise à l'autre, et il pourrait être vain de chercher à arrêter une stratégie universelle.

24. L'action des entreprises elles-mêmes n'était pas suffisante. L'Etat avait toujours un rôle important à jouer dans leur développement, notamment en créant des conditions favorables et en mettant en place l'infrastructure requise. Pour favoriser la croissance des entreprises, il était important que le dialogue s'engage ou se poursuive entre celles-ci et les pouvoirs publics. Il fallait aussi déployer des efforts au niveau international pour formuler des stratégies de développement des entreprises, et la CNUCED pourrait jouer un rôle de premier plan aussi bien dans leur élaboration que dans leur exécution. A cet égard, le manque de ressources financières - capital de démarrage et financement à long terme - posait un grave problème aux PME. Il fallait se demander comment l'investissement étranger pourrait aider à

résoudre ce problème et par quels mécanismes les institutions financières internationales pourraient faciliter le développement des entreprises dans les pays du tiers monde.

25. Enfin, il importait de renforcer les programmes de formation de la CNUCED concernant les entreprises, pour remédier à la pénurie de compétences techniques et administratives nécessaires dans le nouvel environnement commercial. La promotion de l'innovation devait constituer un élément important de ces programmes.

26. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de l'Union européenne, a déclaré que celle-ci s'intéressait vivement au développement des entreprises et ne ménagerait aucun effort pour contribuer au succès de la session.

27. Le représentant de la Thaïlande a dit que son gouvernement avait créé un environnement concurrentiel en réduisant les protections dont bénéficiaient les industries locales, en assouplissant les contrôles à l'importation et en abaissant le niveau des droits de douane. Des incitations fiscales seraient proposées pour encourager les activités du secteur privé en matière de recherche-développement. En outre, le Ministère de l'industrie privilégiait la délocalisation des entreprises vers les zones rurales, l'investissement dans les PME et les industries artisanales ayant un potentiel économique en vue d'encourager leur participation à l'économie internationale, ainsi que la promotion et l'amélioration des liens entre les PME et les principales branches d'activité.

28. L'action du gouvernement concernant le développement des PME était non seulement orientée vers l'offre (fourniture de crédits, formation, R-D, etc.), mais visait également à stimuler la demande en favorisant les activités de sous-traitance. Le Comité consultatif commun secteur public-secteur privé était le mécanisme chargé des relations entre les pouvoirs publics et le secteur privé. La stratégie de coopération entre l'Etat et le privé avait pour objectif d'appuyer la recherche privée, d'encourager le perfectionnement du personnel pour pouvoir introduire des techniques dans le secteur industriel et d'offrir des services propres à faciliter les applications technologiques.

29. En décembre 1996, la CNUCED avait mis sur pied un atelier assorti d'un voyage d'étude en Thaïlande à l'intention de 25 représentants des milieux d'affaires venus de PMA africains. Les participants avaient présenté 100 propositions relatives au commerce et à l'investissement, négocié des opérations commerciales et identifié des débouchés ainsi que des projets d'investissement sous la forme de coentreprises. Une telle interaction entre hommes d'affaires servait à faciliter la coordination des investissements au niveau national et au niveau des entreprises, et il était à espérer que la CNUCED entreprendrait d'autres activités de ce type.

30. La mise en commun de l'expérience de différents pays s'avérait utile pour définir, en matière de développement des entreprises, des "pratiques optimales" dont les gouvernements pourraient s'inspirer pour formuler et mettre en oeuvre des stratégies dans ce domaine. Le Gouvernement thaïlandais entendait continuer de coopérer à cet égard avec la CNUCED.

31. La représentante de la Turquie a dit que les entreprises, notamment les PME, devaient bénéficier d'un appui, car elles jouaient un rôle essentiel dans la création d'emplois, la production manufacturière et le développement

des exportations. Elle a informé la Commission des mesures de soutien et d'incitation récemment introduites par son gouvernement en faveur des PME. Les nouvelles mesures consistaient, entre autres, à fournir des crédits et des moyens de financement aux entreprises remplissant les conditions requises et à les exempter de la TVA, des droits de douane et des droits de timbre.

32. Le représentant de Cuba a dit que sa délégation souscrivait aux vues générales présentées dans le document TD/B/COM.3/2. L'expansion des entreprises jouait un rôle important dans le processus de développement, mais était également fonction de facteurs autres que le niveau de développement économique d'un pays, qu'il s'agisse des investissements étrangers, des ressources extérieures ou de l'accès à la technologie et aux marchés internationaux.

33. Cuba attachait une grande importance aux PME en tant que telles, mais ce concept ne devait pas être associé uniquement à la propriété privée : il pouvait également englober d'autres formes d'organisation des entreprises, telles que des coopératives, des entreprises mixtes et des établissements publics. L'existence d'infrastructures adéquates, notamment en matière de transport, de banque, d'assurance, de télécommunications et d'information commerciale, était indispensable à l'essor des entreprises dans les pays en développement.

34. La mondialisation et la libéralisation pouvaient être favorables à la croissance et au développement de ces pays, à condition de maîtriser les tendances protectionnistes et d'éviter que les pays en question ne soient exclus de l'activité commerciale et financière internationale. La mondialisation ne devait pas se traduire par des ingérences dans les affaires intérieures, ni entraîner l'adoption de mesures coercitives ou l'imposition de modèles de développement économique susceptibles de nuire à la situation économique et sociale des pays en développement. Pour finir, l'orateur s'est déclaré convaincu que la Commission pouvait jouer un rôle majeur dans la réalisation des objectifs convenus à la neuvième session de la Conférence.

35. Le représentant de l'Egypte a signalé que, pour promouvoir la création d'emplois à l'aide des ressources de donateurs, son pays avait constitué un Fonds social pour le développement, dont l'un des objectifs fondamentaux était le développement des entreprises. La première étape du programme mis en place avait été axée sur les personnes défavorisées, tandis que dans la seconde, les groupes cibles avaient été élargis. Des critères avaient été fixés pour pouvoir bénéficier d'une assistance : existence d'un produit économiquement viable, utilisation de techniques écologiques et participation de femmes aux projets envisagés. Les agents d'exécution intervenant dans le programme étaient des organisations professionnelles nationales et d'autres ONG, des associations semi-gouvernementales et l'Etat lui-même. L'appui fourni aux institutions financières concernait tant le risque d'insolvabilité que la gestion financière, et une grande importance était accordée à la mise en oeuvre du programme dans les zones rurales et à la promotion des possibilités d'emploi au niveau local. Le Fonds social pour le développement offrait également un appui technique, une formation, des crédits et un soutien institutionnel aux ONG et aux associations professionnelles. Le Gouvernement prévoyait en outre des incitations fiscales en faveur du développement des entreprises, et les médias étaient utilisés pour forger une culture d'entreprise.

36. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné l'importance des travaux de la CNUCED pour les stratégies de développement des entreprises. Cette question, de même que celle de la compétitivité internationale et d'autres aspects de l'essor des entreprises, intéressaient directement le développement global de tous les pays, notamment dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation des relations économiques internationales. La CNUCED pouvait et devait jouer un rôle majeur en favorisant un consensus international sur un large éventail de questions ayant trait au développement des entreprises, notamment les PME, et en offrant une assistance technique. L'orateur s'est également félicité des travaux de caractère analytique et pratique de la CNUCED visant à aider les pays en développement et les pays en transition à établir des services liés à l'infrastructure dans des secteurs tels que les douanes, les transports, l'activité bancaire, l'assurance, les télécommunications et l'information commerciale. Ces travaux devaient être poursuivis.

37. Le représentant de la **Pologne** a dit que le secteur privé, en général, et les PME, en particulier, jouaient un rôle appréciable dans le développement économique de son pays et avaient exercé une influence déterminante sur la transformation et la bonne tenue de l'économie polonaise. Le secteur privé avait créé de nouveaux postes de travail et employait actuellement 60 % environ de la population active. Les PME avaient contribué au développement des marchés et de la concurrence et à l'expansion d'activités qui complétaient celles des grandes entreprises industrielles et du secteur public.

38. Il incombait aux pouvoirs publics d'instaurer des conditions favorables qui permettent aux entreprises d'atteindre et de conserver des niveaux élevés de productivité. L'Etat devait également faciliter les activités de recherche-développement et encourager l'innovation. En vue de rendre les PME plus concurrentielles, le Gouvernement polonais avait adopté plusieurs mesures d'appui en leur faveur, dont des services consultatifs à l'intention des entreprises exportatrices. Les contraintes d'ordre juridique et budgétaires feraient l'objet d'autres mesures de soutien, parmi lesquelles la création d'une Fondation polonaise pour la promotion et le développement des PME. Concernant les aides financières, un fonds de garantie des emprunts avait été constitué à la Banque économique nationale pour garantir les crédits accordés aux petites et moyennes entreprises. L'orateur s'est enfin félicité de la tenue de la première session de la Commission, qui offrait une bonne occasion de partager des données d'expérience avec d'autres pays.

39. Le représentant de la **Hongrie** a accueilli avec satisfaction l'esquisse de programme de travail figurant dans le document TD/B/COM.3/2. Cependant, il s'est déclaré vivement préoccupé par deux aspects de ce document. Premièrement, le programme de travail ne faisait pas apparaître une stratégie clairement définie pour la coopération de la CNUCED avec la CEE, le CCI et l'ONUDI. Il fallait espérer qu'un aperçu de la répartition des tâches entre ces organisations dans le domaine du développement des entreprises pourrait être présenté à la prochaine session de la Commission. La création récente d'une équipe spéciale CNUCED/CEE était à cet égard positive.

40. Deuxièmement, le représentant a formulé des objections concernant certains paragraphes du document TD/B/COM.3/2 qui ne semblaient pas prêter l'attention voulue aux problèmes spécifiques du développement des entreprises dans différents pays en transition. Quelques-uns de ces pays avaient déjà réalisé des progrès considérables en créant le cadre juridique et

institutionnel requis pour une économie de marché et étaient devenus membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Dans d'autres pays en transition, des tâches importantes restaient à exécuter en vue d'une transformation économique. L'orateur a donc invité le secrétariat à revoir le texte des paragraphes en question.

41. Le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a dit qu'il adhérerait à une grande partie du document TD/B/COM.3/2, mais s'est montré plus réservé sur plusieurs points. Il a fermement appuyé la recommandation formulée dans le document, tendant à mettre en place un environnement global cohérent qui rattache les politiques macro-économiques et sectorielles aux efforts déployés au niveau des entreprises en vue de favoriser et de préserver la compétitivité, et qui soit propice au développement d'un "système d'innovation". Il a confirmé l'importance primordiale des politiques macro-économiques et s'est félicité de l'attention accordée aux mesures juridiques, réglementaires et fiscales. Cependant, il a contesté l'évaluation des programmes d'ajustement structurel : ceux-ci n'étaient, de manière générale, ni universels ni uniformes à l'égard du développement des entreprises. Un programme d'ajustement structurel englobait un large éventail de mesures reposant sur divers besoins et conditions. L'un des objectifs majeurs était de faire en sorte que le prix des facteurs corresponde à la rareté relative des ressources, d'où l'accent mis, entre autres, sur les taux de change et les taux d'intérêt. S'agissant de privilégier les secteurs porteurs en leur offrant une protection et des incitations, et de délaissier ceux en perte de vitesse, cette stratégie ne s'était pas toujours révélée payante dans le passé. Les gouvernements risquaient en l'espèce de se heurter à des difficultés accrues dans le nouvel environnement commercial libéral.

42. Concernant le rythme et le contenu des réformes économiques, la question n'était pas de savoir s'il fallait choisir entre une "thérapie de choc" et une approche graduelle, une telle alternative n'étant pas particulièrement pertinente. Il s'agissait plutôt de déterminer ce qu'il fallait faire, comment procéder et quels étaient les délais à prévoir. En l'occurrence, le volume des moyens de financement disponibles pour soutenir le processus de réforme était un facteur important. L'orateur a préconisé une accélération du processus de réforme plutôt que son ralentissement : plus vite le cadre macro-économique serait stabilisé, plus tôt les investisseurs, les épargnants et les consommateurs pourraient prendre des décisions rationnelles et profiter de la réforme. En outre, les forces opposées à la réforme seraient ainsi moins en mesure de ralentir ou d'enrayer le processus.

43. Le représentant du Centre du commerce international (CCI), informant les participants des travaux exécutés par son organisation dans le secteur du développement des entreprises, a souligné la nécessité d'éviter les doubles emplois et de rechercher des complémentarités et des effets de synergie dans les activités de la CNUCED et du CCI. Au niveau des entreprises et des structures institutionnelles, les travaux du CCI se situaient logiquement en aval de ceux de la CNUCED, ces derniers englobant les questions de politique générale, la privatisation et les réformes, le dialogue entre le secteur public et le secteur privé, et les stratégies de développement des entreprises. Les activités du CCI étaient conçues de telle sorte que l'évolution des politiques et des stratégies puisse se traduire par des perspectives commerciales concrètes et que les exportateurs puissent tirer pleinement parti de celles-ci. Une telle complémentarité offrait d'amples possibilités de coopération entre les deux organisations, par exemple dans

le renforcement des pôles commerciaux et les opérations TRAINFORTRADE. En revanche, le programme EMPRETEC pourrait utilement faire l'objet d'échanges de vues concernant sa portée, au regard des secteurs d'activité traditionnels du CCI.

44. Le représentant de la Bulgarie a dit que sa délégation souscrivait aux principales idées et aux propositions constructives contenues dans le document TD/B/COM.3/2. La privatisation et le développement du secteur privé, notamment celui des entreprises, étaient des éléments essentiels de la politique économique des pays en développement et des pays en transition : aussi l'orateur a-t-il apporté son appui à l'analyse et aux propositions du document précité concernant les pays en transition. Sa délégation reconnaissait la nécessité et l'importance de travaux analytiques et de l'élaboration d'une politique en matière de développement des entreprises, surtout dans le cas des PME. A cet égard, le représentant s'est également déclaré favorable à la proposition visant à réunir un groupe d'experts sur la politique de développement des entreprises.

45. Le représentant de la Commission économique pour l'Europe a dit qu'en janvier 1997, la CNUCED et la CEE avaient constitué une équipe spéciale intersecrétariats du développement des entreprises dans les pays en transition. L'objectif était de tirer parti à la fois de l'expérience directe du secrétariat de la CEE concernant la situation économique des pays en transition et des travaux analytiques et directifs de qualité effectués par la CNUCED sur l'expansion des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition. Les deux secrétariats entendaient définir un programme de travail coordonné qui serve les intérêts des pays en transition. Le développement des entreprises était considéré par les Etats membres de la CEE comme une activité importante à laquelle il fallait consacrer plus de ressources.

Décision de la Commission

46. A sa 6ème séance plénière (séance de clôture), le 24 janvier 1997, la Commission a adopté son projet de conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour (TD/B/COM.3/L.2). (Le texte de ces conclusions concertées figure à l'annexe I.)

Déclaration de clôture sur le point 3 de l'ordre du jour

47. La porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Jamaïque) a dit que son groupe jugeait fort utile de définir, pour les trois ans à venir, un programme de travail sur le développement des entreprises qui puisse être évalué avant la dixième session de la Conférence. Cependant, il était essentiel de veiller à ce que les travaux de la Commission dans ce domaine et l'utilisation connexe de ressources cadrent avec le plan à moyen terme de la CNUCED et son budget-programme. Le programme de travail de la Commission relatif au développement des entreprises devait poursuivre deux objectifs principaux. Premièrement, il devait contribuer à l'élaboration d'orientations générales à intégrer dans les éléments de base d'une stratégie de développement des entreprises au niveau national. Deuxièmement, il devait renforcer les capacités institutionnelles et le potentiel humain des différents pays par l'information, la concertation et d'autres moyens dans le cadre des activités d'assistance technique de la CNUCED. Au terme de cette période de trois ans, il serait possible d'évaluer le degré de réalisation des

objectifs fixés et, en fonction de cela, de déterminer si les travaux sur le développement des entreprises apportaient une contribution notable au développement et s'ils devaient donc faire partie des éléments à présenter à la dixième session de la Conférence en vue d'un examen à l'échelon ministériel. En bref, il fallait que les travaux sur une stratégie de développement des entreprises reposent sur une réflexion de caractère stratégique, que les éléments de ladite stratégie contribuent à la croissance et au développement sans menacer la stabilité macro-économique et qu'on procède ensuite à une évaluation.

Chapitre II

**INFRASTRUCTURE DES SERVICES POUR LE DEVELOPPEMENT ET EVALUATION DE
L'EFFICACITE COMMERCIALE**

(Point 4 de l'ordre du jour)

48. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document ci-après :

"Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale : rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/COM.3/3).

49. Le **Président** a annoncé que des messages relatifs au point 4 de l'ordre du jour avaient été reçus du Secrétaire exécutif de la CEE, du Directeur exécutif du CCI et du Secrétaire général de l'UIT (pour le texte de ces messages, voir l'annexe V).

50. Pour faciliter les travaux de la Commission, le secrétariat a présenté une série de brefs exposés sur divers domaines d'activité se rapportant à l'infrastructure des services et à l'efficacité commerciale. Ces exposés ont été suivis de discussions informelles */.

51. Le **Directeur chargé de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale** a dit que, ces dernières années, un cinquième des pays en développement avaient enregistré une croissance économique plus rapide que prévu. Cette tendance devait en principe se poursuivre et les pays en développement deviendraient sans doute l'élément moteur de la croissance économique mondiale. L'expansion observée pouvait être attribuée à des facteurs tels que la stabilité politique, la maîtrise de l'inflation, l'épargne intérieure, etc. Cela étant, l'efficacité des services d'appui au commerce et l'investissement dans les technologies de l'information avaient aussi exercé un effet catalyseur majeur sur la croissance. La CNUCED pouvait en l'occurrence jouer un rôle clé en rendant les pays en développement et les PME plus compétitifs.

52. Le mandat défini à la neuvième session de la Conférence s'inscrivait dans le prolongement du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, qui s'était tenu à Columbus (Ohio) en 1994. Ce symposium avait formulé un grand nombre de recommandations : aussi avait-il fallu faire un choix parmi celles-ci, principalement sur la base des données d'expérience des Etats membres. Les activités continueraient d'être coordonnées avec les travaux de la CEE, du CCI et de l'OMD. Le nombre des programmes en cours d'exécution étant relativement important, il faudrait prendre des décisions quant aux activités à poursuivre. Le critère à appliquer pour déterminer si telle ou telle activité devait être poursuivie ou abandonnée était l'impact des programmes concernés. Dans les cas où celui-ci était faible, les programmes seraient interrompus. Le même critère serait appliqué aux nouveaux secteurs dans lesquels des activités étaient envisagées, par exemple les services bancaires. L'orateur a noté que le programme relatif

*/ On trouvera à l'annexe III le résumé des exposés et des discussions établi par le Président.

aux micro-entreprises ne serait pas examiné à la présente session de la Commission, mais qu'il était recommandé de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session.

53. Le représentant de la République islamique d'Iran a dit que la question à l'examen était d'une grande importance pour les pays en développement, car bon nombre d'entre eux étaient dépourvus d'une infrastructure adéquate de services qui réponde aux impératifs actuels de la compétitivité. A cet égard, son pays avait commencé à mettre en oeuvre le projet SYDONIA et espérait qu'il serait prochainement opérationnel.

54. Concernant les pôles commerciaux, la façon dont ils pouvaient contribuer à satisfaire les besoins des pays en développement en les aidant à accéder aux marchés internationaux devait faire l'objet d'une évaluation claire et approfondie. L'infrastructure des services des pays développés était depuis longtemps dotée de dispositifs de ce type et de mécanismes de facilitation du commerce : les pays en développement devaient donc être les principaux bénéficiaires des programmes concernant les nouveaux pôles commerciaux. Il fallait élargir l'interaction entre pays développés et pays en développement en vue de la mise en place d'un réseau mondial de pôles commerciaux.

55. S'agissant de la facilitation du transport en transit, la République islamique d'Iran était située à un carrefour géographique, et au moins neuf pays en développement sans littoral étaient tributaires d'itinéraires de transit passant par son territoire. Ses politiques en matière d'infrastructure étaient d'une importance cruciale pour les pays voisins, mais également pour d'autres pays extérieurs à la région. A cet égard, la République islamique d'Iran avait entrepris un vaste programme d'investissement dans les systèmes de transit par le rail et par la route, ainsi que des efforts visant à promouvoir un environnement commercial approprié. Cependant, certaines questions d'ordre écologique, juridique et social ayant trait aux modalités de transit n'avaient pas encore été réglées. Celles-ci devaient être traitées, et la République islamique d'Iran était prête à coopérer avec la CNUCED pour chercher des solutions.

56. Le représentant du Mexique a décrit les mesures prises par son pays pour promouvoir l'efficacité commerciale et les entreprises. Après la dévaluation de la monnaie nationale en 1994 - qui avait provoqué la faillite de 15 000 PME et fait chuter le PNB de 6,3 %, baisse la plus forte enregistrée depuis 50 ans - le Gouvernement avait adopté un programme concernant la politique industrielle et le commerce extérieur. Ce programme visait à stimuler le progrès technique et l'innovation, à encourager la coopération entre les entreprises et la constitution de groupements industriels, pour permettre aux entreprises de soutenir la concurrence internationale, et à promouvoir l'emploi dans les PME. Ses résultats étaient encourageants et, moyennant une série de mesures touchant l'activité économique, les questions financières, le budget, le commerce extérieur, l'investissement et la promotion des entreprises avaient permis au PNB d'augmenter de 4,5 % en 1996.

57. Les principales activités en cours étaient axées sur : i) l'amélioration de l'accès au financement, à des conditions internationales; ii) la création de centres régionaux destinés à promouvoir la compétitivité; iii) l'augmentation de l'offre; iv) l'information ainsi que la promotion

de l'innovation et du progrès technique; v) l'amélioration des transports, des communications et de la législation.

58. Les mesures de déréglementation prises par le Mexique contribuaient aussi à accroître l'efficacité de ses entreprises. Elles avaient conduit à une nette simplification des procédures, et les intéressés pouvaient utiliser le réseau Internet. Un registre des procédures des entreprises serait établi avant la fin de 1997. Le deuxième plan de la Banque nationale du commerce extérieur (BANCOMEXT) contribuait à promouvoir le commerce extérieur, et la Banque devrait offrir des services financiers à plus de 5 000 PME en 1997.

59. Le Mexique appuyait la proposition du secrétariat de la CNUCED visant à organiser deux réunions d'experts, l'une sur le transit et l'autre sur les télécommunications. La réunion sur le transit devrait aussi porter sur les aspects de l'infrastructure technique et commerciale qui étaient importants pour la distribution des biens et services.

60. Le représentant du Sénégal a dit que l'efficacité commerciale et la bonne utilisation des techniques d'information étaient essentielles pour le développement économique. A cet égard, le Gouvernement sénégalais avait créé un pôle commercial pour établir un partenariat entre l'Etat et le secteur privé. Ce pôle était une association d'utilité publique et son conseil était constitué par les groupes professionnels qui avaient participé à sa création. Cette forme d'organisation permettait une collaboration entre l'Etat et le secteur privé dans le domaine des services, le pôle commercial gérant ses activités comme une entreprise tout en jouissant des prérogatives d'un organisme public. Sa mission était de servir de centre de facilitation du commerce international, de source d'information commerciale et de centre d'aide et de conseil. Cette dernière fonction lui permettrait de développer ses activités en faveur des micro-entreprises ainsi que des PME. Enfin, le pôle commercial devait aussi contribuer à la coopération régionale et internationale. Le Sénégal était donc résolu à collaborer étroitement avec la CNUCED à l'exécution de son programme relatif aux pôles commerciaux.

61. Le représentant de la Chine a déclaré que l'utilisation de l'informatique était indispensable aux entreprises chinoises, et que le programme pour l'efficacité commerciale pouvait les aider à maîtriser cet outil. L'efficacité commerciale réduisait les coûts de transaction et pouvait grandement faciliter les opérations dans des domaines comme les douanes, les transports, la banque et les assurances. La Chine avait soutenu le Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, tenu à Columbus, et continuait à appuyer le programme relatif aux pôles commerciaux. A cet égard, deux pôles avaient été créés dans le pays, l'un à Shanghai et l'autre à Beijing. Tous deux étaient liés à la bourse de commerce électronique (ETO) et exerçaient diverses activités concernant l'utilisation d'Internet, les douanes, l'inspection des produits, etc. De nombreuses entreprises utilisaient leurs services. Le pôle commercial de Beijing avait créé sur Internet une page intitulée "Peking Business"; celui de Shanghai avait établi son propre système de gestion de l'information et créé sa propre base de données, que l'on pourrait prendre comme modèle pour le réseau mondial de pôles commerciaux. Le représentant espérait que la CNUCED continuerait à fournir une assistance et des conseils pour le développement des pôles commerciaux.

62. Le représentant du **Népal** a dit qu'un projet SYDONIA avait été mis en oeuvre dans son pays, dont la deuxième phase s'inscrivait dans un programme de facilitation du transport multimodal et du commerce, financé par la Banque mondiale. Ce projet devrait entraîner une augmentation des recettes publiques et jouer un rôle très important dans l'économie népalaise.

63. Le représentant de la **Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés** (FIATA) a dit que les transitaires étaient résolus à soutenir, à l'échelle nationale et internationale, les activités déployées par la CNUCED pour promouvoir et développer les services d'appui au commerce dans le domaine des transports ainsi que de l'importation et de l'exportation d'articles manufacturés et semi-manufacturés. Des systèmes de communication comme le SIAM et le SYDONIA constituaient d'importants outils de facilitation du commerce. La mondialisation des échanges entraînerait une demande croissante de systèmes et de services de transport efficaces et rentables. Cela revêtait une importance particulière pour les pays en développement, où les carences de l'infrastructure en matière de transport risquaient de se traduire par une majoration insoutenable du prix de base des marchandises. Dans le domaine de la facilitation du commerce, les travaux de la CNUCED et de la FIATA sur la suppression des obstacles tarifaires ou autres étaient complémentaires. La publication récente de la CNUCED sur le transport multimodal faisait de nouveau ressortir la nécessité d'une coopération plus étroite pour l'établissement de normes applicables au transport international.

Décision de la Commission

64. A sa 6ème séance plénière (séance de clôture), le 24 janvier 1997, la Commission a adopté son projet de conclusions concertées sur le point 4 de l'ordre du jour (le texte de ces conclusions concertées figure à l'annexe II).

Déclaration de clôture sur le point 4 de l'ordre du jour

65. Le représentant du **Mexique** a dit que l'évaluation de l'efficacité commerciale devait être complétée par un examen des problèmes liés à la distribution des biens et services. La distribution influait de plus en plus sur le coût des échanges commerciaux et sur l'accès des pays en développement aux marchés internationaux : il importait donc au plus haut point d'identifier les obstacles auxquels ils se heurtaient dans ce domaine. Des consultations informelles devaient être organisées pour recenser les éléments susceptibles d'être examinés ultérieurement par la Commission. A cet égard, au cours des consultations officielles de la Commission, des membres de la Commission et du secrétariat avaient manifesté leur intérêt pour la proposition mexicaine, certains estimant que celle-ci devait être étudiée dans un proche avenir.

Déclarations générales de clôture

66. Le représentant des **Pays-Bas**, parlant au nom de l'**Union européenne**, s'est félicité de la façon très efficace dont la réunion avait été menée et des résultats concrets obtenus. Il serait bientôt temps de dresser un bilan des travaux des commissions, qui étaient censées jouer un rôle charnière entre les sessions du Conseil du commerce et du développement et les réunions d'experts et servir de cadre à des échanges de vues débouchant sur l'élaboration d'orientations générales. L'objectif était de mener des débats d'orientation larges et informels sur des questions de fond, et il importait de prévoir suffisamment de temps dans l'organisation des réunions de

la Commission pour procéder à des discussions fondées sur la documentation du secrétariat. Peut-être faudrait-il reconsidérer le bien-fondé de l'idée consistant à diviser une session en deux parties distinctes, ce qui entraînerait des négociations parallèles sur l'issue des discussions dès le début de la réunion.

67. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration des Pays-Bas. La formule adoptée pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour - le secrétariat présentant de brefs exposés sur tel ou tel secteur, suivis de discussions sur les questions soulevées - devait servir de modèle pour les travaux futurs. Les exposés avaient donné aux délégations une idée plus claire des activités du secrétariat, mis l'accent sur les résultats concrets à obtenir, reconnu la nécessité d'indicateurs bien définis de réussite ou d'échec et dissipé l'image de cellule de réflexion attachée à la CNUCED.

68. Le porte-parole du Groupe africain s'est associé aux remarques du représentant des Pays-Bas. La question relevait du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED dans son ensemble et devait donc être examinée dans le cadre des consultations menées par le Président du Conseil. Une démarche plus intégrée s'avérait nécessaire pour les travaux des commissions. Enfin, le porte-parole s'est tout particulièrement félicité de l'approche adoptée au titre du point 4 de l'ordre du jour.

69. Le porte-parole du Groupe D (Bulgarie) a dit que les travaux de la Commission avaient abouti à des résultats positifs et équilibrés. La Commission était un des organes clés du nouveau mécanisme institutionnel de la CNUCED.

70. Le représentant de la Fédération de Russie a dit qu'après Midrand la CNUCED était passée à une nouvelle phase de travaux orientés vers l'action, faisant intervenir non seulement des représentants des gouvernements, mais également des organisations non gouvernementales, des chefs d'entreprise, des exportateurs et d'autres professionnels du commerce. Il serait utile que les informations rassemblées grâce aux activités de la Commission soient diffusées aussi largement que possible parmi ces professionnels pour leur permettre de jouer un rôle plus actif dans les travaux futurs de ladite Commission.

71. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Jamaïque) a estimé que les exposés présentés au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour étaient à la fois utiles et concrets. Il attendait avec intérêt la poursuite des travaux de la CNUCED dans les domaines en question.

72. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Philippines) a dit qu'il partageait l'opinion selon laquelle une plus grande cohérence s'imposait dans les travaux de la CNUCED. Il se rangeait également à l'avis des Pays-Bas concernant la nécessité de revoir l'organisation des sessions de la Commission, car la formule consistant à tenir des consultations informelles parallèlement aux délibérations générales de la Commission n'était guère propice à une participation pleine et entière des petites délégations.

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

73. La première session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a été ouverte le 20 janvier 1997 par M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

74. A sa 1ère séance plénière, le 20 janvier 1997, la Commission a élu le Bureau suivant :

<u>Président</u>	: M. Manuel Dengo	(Costa Rica)
<u>Vice-Présidents</u>	: M. Ranjana N. Abeysekera	(Sri Lanka)
	Mme Violeta Fonseca de Sanabria	(Venezuela)
	M. Bashir Musa	(Nigéria)
	M. Corrado Milesi Ferretti	(Italie)
	M. Petko Baev	(Bulgarie)
<u>Rapporteur</u>	: Mme Heather Booth di Giovanni	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

75. A la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/COM.3/1. L'ordre du jour de la première session était donc le suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Entreprises : questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises
4. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale
5. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions préparatoires d'experts

(Point 5 de l'ordre du jour)

76. A sa 6ème séance plénière (séance de clôture), le 24 janvier 1997, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa deuxième session. (Le texte de l'ordre du jour provisoire est reproduit à l'annexe VI.)

77. Concernant le point 3 de cet ordre du jour provisoire, et conformément au paragraphe 4 de ses conclusions concertées relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises (voir annexe I), la Commission a décidé de convoquer une réunion d'experts sur "le rôle du gouvernement et celui du secteur privé, y compris des ONG, ainsi que leur interaction dans l'établissement d'une politique cohérente et la mise en place de mesures et de structures d'appui efficaces pour le développement des PME et des micro-entreprises, en particulier celles des pays les moins avancés".

78. Au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire et conformément au paragraphe 8 des conclusions concertées relatives à l'infrastructure des services pour le développement (voir annexe II), la Commission a décidé de convoquer une réunion d'experts sur "l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit" et une autre sur "les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale".

E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

79. A sa 6ème séance plénière (séance de clôture), le 24 janvier 1997, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.3/L.1 et Add.1), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées par les délégations au résumé de leurs déclarations, et a autorisé le Président à joindre en annexe au rapport son résumé des discussions informelles tenues au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour. Elle a en outre autorisé le Rapporteur à compléter le texte du rapport en y incorporant le compte rendu des débats de la séance plénière de clôture.

Annexe I

**CONCLUSIONS CONCERTÉES SUR LES QUESTIONS RELATIVES A L'ELABORATION
D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

1. La Commission prend note de l'étude du secrétariat intitulée "L'évolution des entreprises et de la concurrence, et ses conséquences pour l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises" (TD/B/COM.3/2), ainsi que du programme de travail proposé dans ce document.
2. La Commission estime qu'il est important pour les pays en développement, en particulier pour les pays les moins avancés, et pour les pays en transition, d'élaborer des stratégies de développement des entreprises tenant compte de certains facteurs nationaux et internationaux, à savoir :
 - L'évolution et l'hétérogénéité des entreprises et de la concurrence internationale, eu égard aux complémentarités techniques interindustrielles, à la rapidité du progrès technique et à la nécessité d'une intégration effective sur les marchés mondiaux;
 - La complexité du développement des entreprises, compte tenu de la multiplicité et de l'interaction des facteurs déterminant leur croissance et leur compétitivité au niveau national et international, d'où la nécessité de suivre une démarche globale axée, entre autres, sur l'adoption de mesures et d'instruments favorables, l'innovation, la coopération entre entreprises, le dialogue entre l'Etat et le secteur privé et la mobilisation de ressources financières, notamment pour les PME;
 - La nécessité de suivre une politique cohérente assurant la complémentarité de l'action menée au niveau macro et micro-économique, qui doit être judicieusement échelonnée, et des efforts déployés par les entreprises pour devenir et rester compétitives;
 - L'importance du rôle de l'Etat dans l'établissement de conditions propices et dans la facilitation d'une culture d'entreprise, de l'établissement de réseaux favorables à l'initiative, de l'innovation et de la coopération entre entreprises, au niveau à la fois national et international.
3. La Commission considère que la CNUCED doit poursuivre ses travaux d'analyse et d'orientation dans certains domaines, et prend note des thèmes proposés à cet égard :
 - i) Le rôle du gouvernement et celui du secteur privé, y compris des ONG, ainsi que leur interaction dans l'établissement d'une politique cohérente et la mise en place de mesures et de structures d'appui efficaces pour le développement des PME et des micro-entreprises, en particulier celles des pays les moins avancés;

- ii) L'intérêt et les moyens de promouvoir et faciliter une coopération efficace entre les entreprises, avec notamment la formation de groupements, de réseaux et de partenariats technologiques, au niveau national et international, pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises;
- iii) La promotion de l'innovation ainsi que le renforcement des capacités entrepreneuriales et techniques, en tant qu'éléments indispensables au développement et à la croissance des entreprises;
- iv) Les effets à court et à long terme de la réforme macro-économique et de la libéralisation sur le développement et la croissance des entreprises, en particulier des PME.

4. La Commission décide de convoquer une réunion d'experts sur le thème i) ci-dessus et prie le secrétariat de faire la synthèse des travaux déjà accomplis. En outre, elle invite les gouvernements à préparer des communications sur ce thème, pour faciliter et enrichir l'échange de données d'expérience nationales. Cela permettra à la Commission d'étudier l'expérience des pays et d'en tirer des leçons, ainsi que de définir les éléments qui pourraient être pris en considération par les gouvernements pour l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de développement des entreprises.

5. La Commission demande au secrétariat d'analyser le thème ii) ci-dessus et lui recommande de commencer par faire la synthèse des travaux déjà accomplis.

6. La Commission demande également au secrétariat d'établir, en coopération avec d'autres organismes et institutions des Nations Unies, une note sur les renseignements disponibles au sujet des établissements de recherche et autres organismes d'appui oeuvrant dans le domaine du développement des entreprises, renseignements qui pourraient être groupés dans une base de données accessible, notamment, au moyen d'Internet.

7. La Commission prie le secrétariat de renforcer ses activités de coopération technique dans le domaine du développement des entreprises, ainsi que d'étoffer et élargir le programme EMPRETEC, en coopération avec d'autres institutions et organismes compétents des Nations Unies. Elle le prie également de solliciter des contributions extrabudgétaires à cette fin.

8. La Commission souligne combien il est important que la CNUCED travaille en coopération étroite avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales à l'exécution de son programme de travail, et la prie d'établir un rapport sur l'étendue de cette coopération.

Annexe II

**CONCLUSIONS CONCERTÉES SUR L'INFRASTRUCTURE DES SERVICES POUR
LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ COMMERCIALE**

1. La Commission prend note des documents intitulés "Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale" (TD/B/COM.3/3) et "Évaluation de l'efficacité commerciale" (TD/B/COM.3/3/Add.1), établis par le secrétariat, ainsi que des priorités qui y sont proposées pour un programme de travail dans les six secteurs et les trois domaines intersectoriels considérés.
2. La Commission estime que, dans une économie en voie de mondialisation et de libéralisation, la compétitivité des négociants - et en particulier des petites et moyennes entreprises - dépend de plus en plus de l'accès à l'information et à l'informatique, ainsi que de la simplification et de la compatibilité des procédures et pratiques. Cela revêt une importance particulière pour les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, et pour les pays en transition. Dans ce contexte, la CNUCED devrait renforcer sa stratégie et sa capacité d'analyse en matière d'efficacité commerciale, en mettant à profit les travaux concrets et pragmatiques qu'elle a déjà accomplis dans ce domaine. La Commission estime également que le renforcement de la compétitivité commerciale des petites entreprises de ces pays est essentielle pour permettre une participation plus active aux échanges internationaux.
3. A cet égard, la Commission juge important de poursuivre les travaux concernant l'infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale qui ont été demandés dans le "Partenariat pour la croissance et le développement" (adopté par la Conférence à sa neuvième session, tenue à Midrand en mai 1996) (TD/378), en se fondant sur la Déclaration ministérielle de Columbus (adoptée à Columbus en octobre 1994) (TD/SYMP.TE/6).
4. La Commission prend note de la coopération qui s'est établie entre la CNUCED, le CCI, la CEE et l'UIT, et souligne combien il est important de poursuivre et d'approfondir cette coopération ainsi que de collaborer avec d'autres organisations et organismes compétents, notamment toutes les commissions régionales de l'ONU et l'OMC, dans le domaine de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale; elle prie le secrétariat de la CNUCED d'établir un rapport sur l'étendue de cette coopération.
5. La Commission considère que les travaux du secrétariat de la CNUCED dans les secteurs étudiés au titre du point 4 de l'ordre du jour de sa première session (services douaniers, transports, banque et assurance, pratiques commerciales/facilitation du commerce, information commerciale, télécommunications, transport en transit, mise en valeur des ressources humaines et questions juridiques) devraient être menés de façon intégrée, afin de maximaliser les économies d'échelle et la synergie entre ces activités. Dans chacun de ces secteurs, le secrétariat devrait mettre l'accent sur un nombre restreint de priorités.
6. La Commission prend note de l'expansion du programme relatif aux pôles commerciaux et de l'intérêt qu'il rencontre auprès des pays membres qui souhaitent y participer. Elle prie le secrétariat de solliciter des

contributions à cette fin. Elle lui demande également d'établir le plus tôt possible une évaluation du programme et de l'interfonctionnement des pôles commerciaux, évaluation dont certaines parties devraient être utilisées pour préparer la réunion d'experts sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale (voir le paragraphe 8 ci-après).

7. La Commission prie le secrétariat d'établir une note d'information fondée sur une analyse coûts-avantages des moyens concrets d'assurer la protection juridique du nom et du logo des pôles commerciaux ainsi que du réseau mondial de pôles commerciaux.

8. La Commission décide de convoquer deux réunions d'experts sur les thèmes suivants :

- i) Utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit (7-9 avril 1997); les questions concernant la facilitation du transit et des transports devraient être examinées d'un point de vue technique, dans le contexte général du commerce et du développement, l'accent étant mis tout spécialement sur les problèmes particuliers des pays sans littoral et des pays de transit;
- ii) Télécommunications, facilitation du commerce et efficacité commerciale (15-17 septembre 1997); la réunion devrait porter principalement sur les incidences concrètes de l'infrastructure mondiale de l'information sur le commerce et le développement, ainsi que sur ses applications au réseau mondial de pôles commerciaux (GTPNet).

9. La Commission considère que le secrétariat devrait poursuivre ses travaux concernant les bases stratégiques, analytiques et méthodologiques de l'évaluation de l'efficacité commerciale. Elle le prie de lui présenter un rapport intérimaire sur la question à sa deuxième session.

10. La Commission décide d'examiner, à sa deuxième session, la contribution que l'infrastructure des services peut apporter au secteur parallèle ainsi qu'au développement des micro-entreprises.

Annexe III

**RESUME DES DISCUSSIONS INFORMELLES TENUES AU TITRE DES POINTS 3 ET 4
DE L'ORDRE DU JOUR, ETABLI PAR LE PRESIDENT**

**A. Entreprises : questions relatives à l'élaboration d'une stratégie
de développement des entreprises**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Débat d'experts sur "l'expérience des pays en matière de développement
des entreprises"

1. Au cours de ce débat informel animé par des experts, un certain nombre de questions importantes ont été soulevées, parmi lesquelles : le rôle de l'Etat et celui du secteur privé; la concertation entre le gouvernement et les milieux d'affaires; les diverses formes de coopération entre entreprises, notamment les relations utilisateur-fournisseur, les groupements et la création de réseaux; les effets de l'ajustement structurel et de la libéralisation sur le développement des entreprises; et d'autres questions se rapportant au développement des PME, y compris les micro-entreprises.

2. De nombreux orateurs ont fait ressortir l'importance du rôle de l'Etat dans le processus de développement des entreprises. Ce rôle se manifestait à deux niveaux : au niveau macro-économique, par l'instauration d'un climat favorable, de politiques globales adéquates, d'un régime juridique, réglementaire et fiscal rationnel et d'une stabilité politique; et au niveau micro-économique, par la mise en place de mesures et de structures d'appui appropriées et des investissements dans le renforcement des capacités, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la santé. L'Etat pouvait créer un environnement permettant au secteur privé de savoir à quoi s'en tenir. Il pouvait s'attacher à mener une action cohérente en procédant régulièrement à une évaluation des grandes orientations, de façon à pouvoir en mesurer les effets, et en infléchissant ces orientations le cas échéant. Les gouvernements dont les efforts s'étaient révélés fructueux avaient adopté de véritables stratégies de développement économique, notamment en prenant les dispositions voulues et en adoptant des mesures d'accompagnement en vue de la création d'entreprises, de leur croissance et de leur développement. Cependant, il fallait se montrer sélectif et se concentrer sur des secteurs prioritaires. Dans les autres secteurs, une politique de "douce insouciance" se révélait souvent préférable. L'appui aux petites et moyennes entreprises, par exemple, devait toujours prendre la forme de mesures d'encouragement destinées à favoriser l'expansion des entreprises d'avenir, et non à sauver à tout prix des PME. Il y avait souvent un choix à faire entre l'aide à apporter aux plus prometteuses et le soutien à fournir à celles qui en avaient le plus besoin. Une aide appropriée de l'Etat - consistant par exemple à éliminer les contraintes réglementaires ou d'ordre commercial, à accélérer les procédures administratives ou à faciliter l'accès à l'information et au financement de source institutionnelle - pouvait souvent contribuer de manière décisive à un développement positif des entreprises, notamment les PME.

3. L'importance du rôle de l'Etat résidait également dans une interaction et une concertation efficaces avec le secteur privé, les deux parties devant collaborer pour parvenir à une action coordonnée et cohérente. Ce type de coopération avait produit d'importants résultats, par exemple dans la République de Corée au cours des années 60 et 70. Divers facteurs y avaient contribué : des politiques gouvernementales pragmatiques, régulièrement revues et associant la "carotte" (par exemple, des aides à l'exportation) et le "bâton" (surveillance fiscale des entreprises défaillantes, menaces de confiscation de leurs avoirs, etc.); des mesures internes visant à éliminer les activités génératrices de rentes de situation et à encourager l'investissement dans des activités productives, y compris dans des domaines entièrement nouveaux; une stratégie systématique et bien conçue de développement des exportations, prévoyant à la fois des objectifs indicatifs d'exportation fixés dans le cadre de comités professionnels mixtes au niveau des produits, des marchés et des entreprises, un contrôle des objectifs et des ajustements en fonction des signaux des marchés internationaux; enfin, une administration politiquement indépendante et efficace dans le domaine des affaires économiques, ayant des compétences dans différents secteurs, afin d'assurer une interaction avec le secteur privé. Parmi les autres exemples de concertation entre les pouvoirs publics et le secteur privé visant à mener une action cohérente, il convenait de mentionner Singapour et la Province chinoise de Taiwan. Cependant, la question était de savoir si l'éventail de mesures volontaristes et de politiques autonomes auquel ces pays avaient auparavant recourus existait encore dans le contexte de l'après-Cycle d'Uruguay. Même si d'utiles leçons pouvaient être tirées de leur expérience, le principal défi consistait, dans les conditions actuelles, à trouver de nouveaux modes de coopération entre le secteur public et le secteur privé, dans le cadre de stratégies clairement définies et suffisamment souples de développement des entreprises.

4. Dans la nouvelle dynamique de développement des entreprises et de concurrence internationale créée par la mondialisation et la libéralisation, la coopération entre les entreprises jouait un rôle important, notamment en permettant aux PME de participer à la chaîne de production mondiale et à l'activité des marchés internationaux, par exemple par des relations utilisateur-fournisseur, la spécialisation et la création de réseaux en vue de s'introduire dans des "créneaux". Les groupements, bien qu'ils ne soient pas envisageables dans tous les cas, constituaient une forme particulièrement importante de coopération entre entreprises. Les PME pouvaient ainsi surmonter les handicaps liés non seulement à leurs dimensions restreintes, mais également à leur isolement, ce qui leur permettait de soutenir la concurrence internationale en améliorant leur efficacité collective. Celle-ci découlait, d'une part, de l'exploitation d'économies externes au niveau local (liées à la concentration) et, d'autre part, d'une action conjointe tant verticale qu'horizontale. L'interaction résultant de la proximité géographique pouvait aussi produire des effets de diffusion des connaissances. L'expérience le montrait, les groupements d'entreprises s'avéraient utiles tant dans les pays développés que dans les pays en développement et aidaient les PME à venir à bout des entraves à la croissance. Il semblait également que l'assistance fournie par l'Etat dans ce domaine soit plus susceptible d'exercer un effet durable et cumulatif si elle était axée sur des groupes d'entreprises - y compris par le biais de leurs organisations professionnelles - plutôt que sur des entreprises individuelles. Des enseignements fort utiles pouvaient aussi être tirés de l'expérience scandinave concernant le rôle des "courtiers" ou "intermédiaires" intervenant dans des réseaux d'entreprises.

5. Les politiques d'ajustement structurel et de libéralisation avaient produit des résultats inégaux sur le développement des entreprises dans de nombreux pays. Dans divers pays latino-américains, par exemple, elles s'étaient traduites, au cours de diverses phases, par des perturbations économiques (notamment au début des années 80), entraînant la disparition de milliers d'entreprises, en particulier dans les activités peu qualifiées et à fort besoin de main-d'oeuvre. Elles avaient également suscité une segmentation de l'industrie, entre un petit secteur concurrentiel, relativement productif, comprenant des entreprises ou des conglomérats modernes à forte intensité de capital, et un secteur plus étendu, relativement moins productif, composé de PME qui ne cessaient de se laisser distancer et de perdre du terrain. Des données concernant les niveaux de productivité par rapport aux Etats-Unis révélaient que, globalement, l'écart ne s'était pas resserré, car les gains rapides de productivité enregistrés dans les industries de capital reposant sur l'exploitation des ressources naturelles avaient été neutralisés par une baisse dans les autres secteurs.

6. Vu que ces effets - par exemple la disparition d'entreprises dans les secteurs peu productifs - ne se limitaient pas aux pays latino-américains, ils soulevaient d'importantes questions d'orientation pour de nombreux pays ayant à faire face aux incidences de telles politiques et à leurs conséquences sociales. A cet égard, la corrélation entre les mesures macro et micro-économiques revêtait une importance particulière. Par exemple, le manque de ressources financières était souvent un problème majeur pour les PME (plus que pour de grandes entreprises) dans leurs efforts visant à s'adapter aux effets des politiques en question. En outre, les insuffisances du marché liées aux imperfections ou aux carences des services d'intermédiation financière et à des taux d'intérêt très élevés pouvaient provoquer la défaillance de PME qui auraient été viables dans une situation plus stable. Par ailleurs, les conséquences que pouvaient avoir les politiques d'ajustement - sous la forme de taux d'intérêt plus élevés, d'une baisse de la demande et de la production et d'une réduction des rentrées fiscales - pesaient sur la capacité de l'Etat de venir en aide aux PME méritantes lorsque cette aide s'avérait le plus indispensable pour leur permettre de survivre et de se conformer aux nouvelles conditions. Il semblait donc justifié de fournir des concours financiers extérieurs durant la période transitoire d'ajustement, afin de faire face au coût des programmes d'appui aux PME tant que les recettes fiscales n'étaient pas revenues à leur niveau initial.

7. Cela étant, sachant que la stabilisation macro-économique était une condition nécessaire - mais non suffisante - au développement des entreprises, les mesures d'ajustement structurel et de libéralisation avaient produit des résultats encourageants, comme l'apparition d'une culture d'entreprise et de multiples initiatives visant à tirer parti de l'élargissement des débouchés économiques offerts au secteur privé du fait de l'application de ces mesures. Par exemple, des personnes qui se seraient auparavant considérées comme des salariés adoptaient de plus en plus des comportements de chef d'entreprise et s'attachaient à acquérir des compétences pour monter leur propre affaire. A cet égard, il importait au plus haut point que l'Etat mette en place un environnement favorable ainsi que des mesures et structures d'appui appropriées pour canaliser ce nouvel esprit d'entreprise et cette énergie dans des activités viables et productives.

8. D'autres questions touchant au développement des entreprises, y compris des PME, ont été également passées en revue. L'expérience de divers pays en transition montrait que les entreprises admettaient la nécessité d'une planification stratégique, visant à acquérir une compétitivité suffisante, des compétences et des capacités technologiques, et à prendre en compte les besoins de la clientèle. En l'occurrence, les PME avaient besoin d'une aide particulière dans laquelle l'Etat pouvait jouer un rôle capital, notamment pour leur permettre de se procurer des moyens de production essentiels. L'accès à des sources de financement, aussi important soit-il, n'était pas suffisant : il devait s'accompagner d'autres services d'appui, dont l'information (par exemple, sur les possibilités de créer des réseaux) et la formation. Au Kazakhstan par exemple, l'accès des PME à des ressources financières, sous la forme de prises de participation et de prêts, avait pâti des faiblesses des services nationaux d'intermédiation financière, telles que l'instabilité et le manque de compétences techniques du secteur bancaire et l'absence de capital-risque local. Les épargnants locaux préféraient conserver leurs économies chez eux en raison des risques encourus par les dépôts bancaires, et les PME devaient s'en remettre principalement à leurs fonds propres. Cependant, les moyens de financement fournis par des organismes tels que la BERD avaient contribué à résoudre ces problèmes pour certaines entreprises. En outre, une aide internationale avait été accordée en vue de renforcer les capacités dans le secteur des services d'intermédiation financière. Ainsi qu'on l'a souligné, les taux d'intérêt réels très élevés appliqués dans des pays en transition tels que le Kazakhstan caractérisaient une phase intermédiaire d'ajustement macro-économique et dénotaient les fortes incertitudes et la crainte de risques excessifs pour les bailleurs de fonds; ces taux ne correspondaient pas à des conditions d'équilibre et étaient nettement trop élevés pour permettre à la plupart des entreprises de dégager un revenu réel suffisant.

9. Cependant, les possibilités de financement et les services d'appui non financiers, à l'intention notamment des PME, étaient également d'une grande importance pour les pays en développement et pour d'autres pays. En matière de financement, il a été question, entre autres, des mesures visant non seulement à mobiliser des ressources, mais également à les orienter vers les PME. Comme on avait pu le constater, les capitaux de démarrage fournis par des organismes du secteur parallèle ou des établissements spécialisés dans le financement des entreprises de ce type jouaient souvent un rôle capital en permettant à celles-ci d'accéder à des financements institutionnels. Des liens adéquats entre le secteur financier parallèle et le secteur officiel, reposant sur le réseau d'information du premier et les mécanismes de prêt du second, pouvaient contribuer à améliorer l'accès des PME - notamment celles du secteur non structuré - à des sources de financement, par exemple en réduisant les coûts des transactions et les taux d'intérêt appliqués aux prêts. Cet élément avait été mis en évidence à la session de juillet 1995 du Groupe de travail spécial de la CNUCED sur le rôle des entreprises dans le développement (voir TD/B/42(1)/17). Concernant les services d'appui aux milieux d'affaires, l'une des questions soulevées a été celle de la participation financière des usagers. Une telle participation permettait à la fois de faire en sorte que les services soient dictés par la demande et d'en financer le coût. Dans les cas où un recouvrement intégral des frais n'était pas envisageable, il fallait au moins prévoir une forme ou une autre de partage des coûts entre le fournisseur de services et l'utilisateur.

2. Débat d'experts sur l'"implantation de PME novatrices sur des marchés concurrentiels : l'expérience d'EMPRETEC"

10. On a fait observer que les gouvernements ne contestaient plus que le secteur privé soit dans la plupart des pays le moteur de la croissance. Cela dit, l'instauration par les pouvoirs publics d'un climat propice à l'entreprise privée, y compris aux PME, était une condition nécessaire mais non suffisante. Il fallait aussi mettre en oeuvre des programmes qui, à l'instar d'EMPRETEC, agissent directement au niveau des entreprises et ne se limitent pas à la sphère macro-économique. EMPRETEC avait pour mission de recenser et de sélectionner des chefs d'entreprise à fort potentiel de croissance, évalués en fonction de compétences jugées essentielles, de les motiver, et de collaborer avec eux. Le programme n'était pas étroitement délimité : il était destiné à fournir aux participants l'appui commercial dont ils avaient besoin pour poursuivre et faire prospérer leur activité au fil des ans, ainsi qu'à déterminer et à développer les compétences voulues en matière de gestion d'entreprise. Il était erroné d'affirmer que "l'on naît chef d'entreprise" : ce type de formation revêtait aussi une grande importance.

11. A cet égard, les gouvernements pouvaient apporter leur concours dans trois domaines : en identifiant et en ciblant certains secteurs de l'économie dans lesquels le pays détenait déjà ou pouvait acquérir un avantage comparatif; en stimulant l'investissement intérieur; enfin, en encourageant l'investissement étranger direct. Un environnement propice à l'activité commerciale devait comporter plusieurs éléments, parmi lesquels : le maintien de taux d'inflation et de taux d'intérêt suffisamment bas par les pouvoirs publics; l'existence d'installations et de capacités de recherche visant à faciliter l'essor des entreprises et l'innovation; des mesures propres à encourager la croissance économique, mais aussi l'amélioration de la productivité; enfin, une politique favorable à l'établissement de liens commerciaux avec des sociétés étrangères. Les experts ont également jugé nécessaire d'accorder des incitations fiscales et des crédits suffisants aux PME et de leur offrir des possibilités de sous-traitance dans les projets du secteur public.

12. Certains intervenants ont décrit la façon dont leur participation au programme EMPRETEC avait modifié leurs attitudes et leurs conceptions commerciales, avait étoffé leurs compétences de gestionnaire et leur avait donné l'assurance nécessaire pour assumer les risques auxquels est exposé un chef d'entreprise et gérer plus efficacement leurs activités. Les autres bénéficiaires du programme étaient du reste considérés comme des confrères au sein de la "famille" EMPRETEC, plutôt que comme des concurrents. Le climat ainsi créé se révélait très propice à la constitution de réseaux d'entreprises, ce qui s'était effectivement produit parmi les bénéficiaires d'EMPRETEC dans plusieurs pays et avait donné des résultats positifs. De tels liens avaient contribué à accroître non seulement le chiffre d'affaires sur le marché intérieur, mais également les recettes d'exportation. En outre, les divers services complémentaires fournis aux participants - tels que cassettes vidéo de promotion et organisation de visites d'étude - offraient d'autres avantages : publicité, sensibilisation, acquisition de capacités commerciales par l'apprentissage, etc. Certains bénéficiaires d'EMPRETEC avaient aussi participé conjointement à des missions commerciales à l'étranger et à des salons internationaux, où ils avaient pu utilement s'informer des tendances et des exigences du marché. Plusieurs experts ont souligné l'importance des

contacts de ce type, qui leur avaient permis de mieux exploiter les créneaux existant sur leur propre marché. Le programme EMPRETEC présentait aussi des avantages en termes de création d'emplois, dans la mesure où le savoir-faire et l'enthousiasme qu'il engendrait, y compris les exemples de réussite, incitaient d'autres personnes à s'intéresser à l'idée et aux possibilités de devenir chef d'entreprise, au lieu d'envisager une situation de salarié. Globalement, EMPRETEC était considéré comme un programme présentant des possibilités et un intérêt considérables sur le plan économique pour les pays en développement.

13. Au cours du débat, il a été rappelé que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, lancée en mars 1996 par le Secrétaire général de l'ONU, avait reconnu l'importance du développement des entreprises en tant que condition sine qua non de l'intégration de l'Afrique dans le commerce mondial. On a fait observer également que, dans le cadre du programme EMPRETEC, parmi d'autres, la CNUCED avait un rôle non négligeable à jouer en facilitant et en encourageant l'essor des entreprises sur ce continent. A ce propos, il a été souligné que le PNUD, qui avait financé plusieurs projets EMPRETEC en Afrique, reconnaissait les avantages d'un tel modèle et s'efforçait d'élargir le champ d'application des activités EMPRETEC en Afrique dans le cadre de son propre programme ("Enterprise Africa") en cours dans la région. En même temps, la CNUCED avait également engagé des consultations avec d'éventuels pays bénéficiaires et auprès d'organismes et de pays donateurs en vue d'étendre le programme EMPRETEC en Amérique centrale, dans les Caraïbes et en Asie.

14. Il a été noté par ailleurs que le programme n'avait pas encore été mis en oeuvre en Asie. A cet égard, tout pays intéressé devait adresser une demande officielle à la CNUCED ou au Département des services d'appui et de gestion pour le développement de l'ONU, chargé de diriger conjointement avec la CNUCED l'exécution du programme EMPRETEC. Ces deux organismes s'emploieraient alors, de concert avec le gouvernement et le secteur privé, à élaborer un projet adapté aux conditions particulières du pays demandeur, en s'efforçant d'obtenir les concours financiers requis auprès de pays et institutions donateurs, dont le PNUD, afin de mettre en place le programme et d'en appuyer sur place l'exécution.

15. Sur le plan des opérations, le programme EMPRETEC était en grande partie subventionné au stade de la mise en route. Par la suite, une fois que les résultats obtenus commençaient à être mieux connus, les prestations fournies étaient en principe rémunérées aux prix du marché. Les services offerts par le programme ne se limitaient pas aux compétences du personnel de base en poste dans le pays : il y avait généralement un fichier de consultants associés, auxquels il était possible de faire appel à bref délai. Le programme connaissait un taux d'échec relativement restreint, un des éléments clés d'EMPRETEC étant son processus rigoureux d'identification et de sélection des candidats les plus prometteurs, en fonction de critères bien définis de compétence professionnelle.

16. Il a été signalé que la Fondation EMPRETEC Ghana avait dégagé un excédent financier en 1996. Ayant atteint le stade de l'autofinancement, elle ne dépendait plus des contributions de bailleurs de fonds. La Fondation fournissait des services à divers organismes tels que la Banque mondiale, l'Union européenne et l'ODA, moyennant le remboursement de ses frais de gestion. Les membres de son Conseil d'administration provenaient des secteurs

public et privé, notamment de sociétés multinationales et des milieux bancaires. Dans le cadre du programme EMPRETEC, ils donnaient des conseils d'ordre général et certains participaient également à titre privé ou individuel à la mise en route d'opérations commerciales. Le Centre d'aide aux milieux d'affaires (Business Support Centre) constituait le principal guichet auquel les utilisateurs du programme devaient s'adresser pour obtenir des avis.

17. On a ensuite rappelé qu'EMPRETEC n'était pas à proprement parler un programme de lutte contre la pauvreté, cette question faisant l'objet d'autres activités de coopération technique de l'ONU. Ce programme avait été conçu et mis en oeuvre pour repérer des chefs d'entreprise promis à un brillant avenir et encourager leur expansion et leur progression : à leur tour, ils aideraient à doper l'économie et à accroître les possibilités d'emploi. L'assistance accordée sur le plan de la politique générale devait être bien ciblée, compte tenu des ressources limitées d'un pays en développement, mais le programme EMPRETEC ne faisait aucune discrimination entre les entreprises participantes initialement sélectionnées. Cela étant, les effets du programme ne pouvaient être mesurés qu'à moyen ou à long terme, par rapport aux données recueillies à l'aide d'enquêtes de référence. Ainsi qu'il a été constaté, le suivi et l'évaluation constituaient une tâche essentielle, ayant néanmoins d'importantes incidences sur le plan des ressources. Les donateurs ont donc été invités à fournir des concours financiers à cet effet.

B. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale

(Point 4 de l'ordre du jour)

18. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté une série de brefs exposés sur divers domaines d'activité liés à l'infrastructure des services et à l'efficacité commerciale. Ces exposés ont été suivis de débats.

FACILITATION DU COMMERCE

Exposé

19. Faute de services efficaces et transparents dans les secteurs du commerce ou des transports, les pays en développement et les PMA, tout comme les pays en transition, risquaient de se retrouver exclus. La facilitation du commerce réduisait les obstacles à la participation des PME, favorisait l'emploi et permettait aux chefs d'entreprise de devenir des partenaires dans le processus de mondialisation et de libéralisation des échanges. Des procédures archaïques et des documents non normalisés contribuaient à augmenter le coût des opérations et entraînaient des retards inutiles. La solution consistait à adapter les pratiques commerciales aux normes internationales et à introduire de nouvelles relations entre secteur public et secteur privé.

20. La conclusion du Cycle d'Uruguay avait permis d'abaisser les droits de douane. Pour que les pays ne souffrent pas d'une réduction excessive des rentrées publiques, il fallait absolument procéder à une évaluation plus précise et à un recouvrement plus efficace des droits. La CNUCED était bien

placée pour collaborer avec l'OMC conformément à la Déclaration de Singapour, une coopération concrète ayant du reste été engagée à cet égard.

21. Il serait utile de faire porter les efforts sur l'introduction de documents et de procédures simplifiés, harmonisés et modernes et sur une meilleure participation des négociants et transitaires locaux à la fourniture de services logistiques évolués. L'objectif était d'éliminer les entraves aux échanges et aux transports internationaux.

SERVICES DOUANIERS

Exposé

22. Le programme SYDONIA pouvait venir en aide aux services douaniers en contribuant à un recouvrement efficace des recettes publiques et en rendant les entreprises plus compétitives. L'emploi de techniques modernes facilitait le commerce tout en renforçant les moyens de contrôle des administrations douanières. Le système SYDONIA, utilisé par plus de 70 pays, était, dans la pratique, devenu une norme mondiale en matière de dédouanement. Cependant, son introduction nécessitait un engagement politique au plus haut niveau et l'appui des partenaires du secteur privé. Une solide stratégie définie d'un commun accord par les bénéficiaires, les donateurs et la CNUCED s'avérait indispensable. Dans les années à venir, une trentaine de pays supplémentaires adopteraient sans doute ce système, et il faudrait revoir certains des projets les plus anciens pour examiner les problèmes qui pouvaient subsister.

Débat

23. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur crainte qu'une attention insuffisante ne soit accordée aux PMA. Elles ont demandé quelle était la place du système SYDONIA par rapport à d'autres activités relatives à l'efficacité commerciale (SIAM, par exemple) et si la CNUCED avait défini une stratégie concernant les synergies possibles. Il a été question également du rapport Anstee sur les activités de coopération technique de la CNUCED (TD/B/40(2)/14) et l'on s'est demandé si les perspectives du programme SYDONIA seraient encore meilleures au cas où la CNUCED réduirait ses interventions en tant que principal organisme d'exécution du projet. La création d'une société de conseil serait-elle profitable au programme ? Le secrétariat a fait savoir qu'une étude financée par le Gouvernement suisse avait été réalisée et que les résultats en seraient communiqués aux Etats membres. Il semblait qu'en l'occurrence, l'idée de créer une société de conseil suscite certains problèmes. Le secrétariat a réaffirmé l'importance accordée aux PMA, dont 27 bénéficiaient déjà de programmes SYDONIA de réforme et d'automatisation. Il a également confirmé que la CNUCED collaborait étroitement et activement avec les commissions régionales, que le système SYDONIA pouvait aider à résoudre la contradiction apparente entre les efforts visant à accroître les recettes publiques et l'abaissement des droits de douane, et que les problèmes rencontrés par les PMA en matière de services douaniers n'étaient guère différents de ceux que connaissaient d'autres pays, si ce n'est que le poids des recettes douanières était sensiblement plus important dans les PMA.

TRANSPORTS

Exposé

24. Les transports étaient un élément essentiel du commerce international. Pour certains pays en développement (surtout les pays sans littoral et les petits Etats insulaires), ils pouvaient entrer pour un tiers dans les prix c.a.f. des marchandises. L'objectif du secrétariat était donc de rendre les opérations de transport plus efficaces, de façon à ce que ce secteur facilite le commerce et le développement. Le programme SIAM, déjà installé dans 16 pays, servait à fournir aux destinataires et aux entreprises de transport des informations anticipées sur les marchandises et les véhicules. Au cours des cinq dernières années, plus d'un millier de responsables avaient bénéficié de divers cours sur la gestion des ports et des transports, et des documents de recherche et de référence sur les transports avaient été mis à la disposition des parties intéressées dans les pays développés et les pays en développement. Enfin, un vaste programme d'assistance technique visant à remettre en état l'administration des ports somaliens avait été engagé en 1993, avec le concours financier du PNUD et de l'Union européenne. Les priorités étaient désormais les suivantes : élargir le programme SIAM; continuer de publier des documents techniques (rapports, bulletins et monographies); poursuivre les activités d'assistance technique et de formation; et contribuer au renforcement des pôles commerciaux.

Débat

25. En réponse aux questions posées, le secrétariat a dit que les conseils donnés aux chargeurs des pays en développement concernant les services de transport avaient un caractère objectif et ne visaient en aucune façon à favoriser ou, au contraire, à desservir des transporteurs nationaux ou internationaux. Les activités en cours en Somalie se concentraient à présent sur les ports septentrionaux de Berbera et Bosasso afin de renforcer l'administration locale, notamment en mettant en place des centres de formation, de façon à conférer au projet un caractère durable.

TRANSPORT EN TRANSIT

Exposé

26. La facilitation du transport en transit s'entendait de tout ensemble de mesures que deux pays, ou plus, pouvaient prendre pour coordonner leurs réseaux d'infrastructure des transports ou les normes techniques correspondantes, harmoniser les règlements applicables à la circulation et simplifier les formalités douanières et administratives pour accélérer l'acheminement des marchandises traversant les frontières nationales.

27. Jusqu'à une date récente, les travaux menés par la CNUCED dans ce domaine portaient surtout sur l'amélioration des systèmes de transit intéressant les pays en développement sans littoral mais, depuis la neuvième session de la Conférence, ils englobaient également des systèmes présentant un intérêt pour d'autres pays en développement. Le nouveau mandat de la CNUCED tenait compte des nouvelles tendances observées en matière de transports et de commerce, laissant entrevoir un accroissement des échanges commerciaux régionaux. Cette évolution aurait pour effet de renforcer la coopération

régionale dans le domaine du transport en transit. Le programme de la CNUCED relatif au transit serait axé en priorité sur les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

BANQUE ET ASSURANCE

Exposé

28. En matière d'efficacité commerciale, la banque et l'assurance représentaient un nouveau domaine d'activité, découlant à la fois du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale tenu en 1994 et de la restructuration de la CNUCED. Il était indispensable de bénéficier d'un financement avant de pouvoir entreprendre toute autre activité liée au commerce. Les négociants des pays en développement et des pays en transition avaient besoin de services financiers sûrs, efficaces et d'un prix concurrentiel. A cet égard, l'objectif de la CNUCED était de leur faciliter l'accès à des instruments et des services modernes, de financement du commerce, de paiement et de gestion des risques. Les obstacles à surmonter étaient la pénurie de capitaux et de compétences techniques, les contraintes réglementaires et les insuffisances technologiques des télécommunications et des systèmes d'information. A l'avenir, la priorité serait accordée à l'assistance technique, à la création de bases de données (notamment sur les fournisseurs de services financiers et les programmes nationaux, régionaux et internationaux de financement du commerce et d'assurance), à la création d'un site Internet sur les crédits commerciaux internationaux et aux activités de formation.

Débat

29. Il a été jugé important que les pôles commerciaux respectent le principe de la libre concurrence, tant au niveau intérieur qu'international, en communiquant des informations sur les fournisseurs de tel ou tel service financier. L'attention des participants a été appelée sur les travaux de la CNUCED concernant l'accès des PME aux ressources financières, le financement des exportations et un recours accru aux techniques de gestion des risques dans le secteur des produits de base et le commerce d'autres produits : la CNUCED avait, en particulier, élaboré un programme de formation sur la gestion des risques, visant notamment à sensibiliser les gouvernements aux facteurs juridiques et réglementaires qui influent sur les conditions d'accès au crédit. Il fallait aussi prendre en considération les activités exécutées par d'autres organes de promotion du commerce dans divers pays et l'intérêt désormais porté par les banques à la mise au point de produits financiers destinés aux PME, vu la diminution des frais d'obtention et de gestion de l'information. Les effets des progrès de l'informatique sur la fourniture de services financiers devaient être suivis de près.

30. D'autres questions ont été soulevées : cadre institutionnel requis pour fournir des services financiers aux PME; systèmes de recouvrement des coûts faisant intervenir les utilisateurs du secteur privé; nécessité de prendre en considération les spécificités de chaque pays dans la fourniture de services financiers; et importance d'un financement des PME aux conditions en vigueur au niveau international.

INFORMATION COMMERCIALE/TELECOMMUNICATIONS

Exposé

31. Pour les PME et les pays les moins avancés, l'information commerciale était indispensable pour mener à bien des transactions internationales, et les pôles commerciaux entendaient la diffuser gratuitement. La CNUCED s'était jusque-là attachée à mettre au point une bourse électronique de commerce (ETO) répondant aux normes EDIFACT et un relais Internet, donnant accès aux services Internet pour les pays qui n'étaient pas reliés à ce réseau. Elle continuerait d'élaborer des logiciels, des normes et des cours de formation dans ce secteur d'activité.

32. La révolution des télécommunications avait modifié les modes de transaction, l'échange d'informations et de services étant désormais instantané et peu onéreux. Le réseau mondial de pôles commerciaux (GTPnet), à présent disponible dans plus d'une centaine de pays, constituait une passerelle ouverte sur l'économie de réseau, notamment pour les pays les moins avancés et les PME. Il donnait également accès aux techniques et aux services les plus modernes en matière de commerce électronique. Le GTPnet était le site Internet le plus consulté dans le secteur commercial. Pour l'avenir, il était prévu, en priorité, d'élargir le réseau, d'assurer la sécurité des opérations, d'améliorer les normes et de renforcer la structure institutionnelle.

Débat

33. Plusieurs pays ont reconnu et souligné l'importance de cette question pour les pays en développement, notamment les PMA, et ont demandé que la situation réelle du programme relatif au réseau de pôles commerciaux fasse l'objet d'une évaluation, concernant en particulier le degré d'interopérabilité. Des questions ont également été soulevées au sujet du problème de l'imputation des charges et de ses incidences sur la viabilité financière des pôles commerciaux : comment pouvaient-ils être viables s'ils fournissaient des informations gratuitement ? Les pôles commerciaux devaient déterminer quels services à valeur ajoutée pouvaient être rémunérés. S'agissant des données ETO, il fallait recueillir des renseignements plus précis sur le profil effectif des utilisateurs et la qualité de ces données : existait-il des mécanismes pour assurer un contrôle de la qualité ?

34. Des délégations ont aussi soulevé la question de la protection juridique du logo des pôles commerciaux, de la constitution éventuelle d'une fédération et des travaux effectués au sujet de la sécurité de l'information. On a laissé entendre qu'une fédération internationale rassemblant les pôles commerciaux serait sans doute mieux à même d'assurer leur protection juridique. Un premier jalon avait déjà été posé dans cette direction dans l'hémisphère occidental, où une fédération régionale de pôles commerciaux avait été créée en novembre 1996.

35. Un certain nombre de pays se sont interrogés sur les priorités retenues par la CNUCED dans le choix des pays en développement, notamment des PMA, à aider pour mettre en place et développer les pôles commerciaux. Il a été souligné qu'un tel développement reposait sur la volonté politique des différents pays.

36. Des questions ont été également posées au sujet de la compatibilité avec d'autres réseaux que devaient consulter les utilisateurs, de la nécessité de rendre les messages ETO compatibles avec les normes EDIFACT et de la coopération de la CNUCED avec d'autres institutions telles que l'OMC et l'UIT. Il a été indiqué que les processus d'évaluation et d'extension faisaient l'objet d'une coopération étroite avec d'autres systèmes et organismes. La CNUCED s'employait activement à promouvoir l'utilisation de normes internationales telles qu'EDIFACT pour les messages ETO, bien que, dans la pratique, 10 % d'entre eux seulement respectent les normes en question. Concernant la qualité des données ETO, une procédure simplifiée de vérification avait été mise en place au Centre de développement des pôles commerciaux en Australie, et il était question de prélever une commission pour ce type d'homologation.

QUESTIONS JURIDIQUES

Exposé

37. Le secrétariat a fait observer que tous les services envisagés présentaient des aspects juridiques. L'efficacité commerciale était largement fonction de l'existence d'un solide cadre réglementaire au niveau intérieur, ainsi que de l'attention portée par les parties concernées au mode d'organisation des échanges internationaux. Un régime réglementaire adéquat était indispensable pour tirer parti au maximum des transformations technologiques et économiques. Il a été question de l'EDI et des difficultés rencontrées pour l'utiliser dans le commerce international, vu que les régimes juridiques ne s'appliquaient pas aux transactions électroniques.

38. La CNUCED n'ayant pas les ressources voulues pour examiner tous les aspects juridiques des échanges internationaux et des services liés au commerce, elle pouvait se concentrer sur certains secteurs prioritaires : aide à fournir aux pays en développement dans la mise à jour de la législation nationale relative au commerce, organisation de programmes éducatifs, élaboration de manuels d'information sur les aspects juridiques du commerce international, conseils aux gouvernements sur les mesures à prendre pour surmonter les obstacles juridiques à l'emploi de l'EDI, diffusion d'informations sur les réformes législatives concernant des questions telles que le commerce électronique et les services liés au commerce, assistance juridique aux pôles commerciaux, etc. Ces activités contribueraient à dissiper les incertitudes et à favoriser une harmonisation dans le droit commercial et, en créant un environnement juridique propice à des échanges commerciaux efficaces, permettraient de réduire les coûts des transactions, les retards et les litiges.

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Exposé

39. La CNUCED suivait une nouvelle démarche concertée en matière de formation, fondée sur son expérience et ses atouts. L'approche systématique appliquée par le programme TRAINMAR, conjuguée à d'autres types d'expérience concernant l'échange d'informations, l'élaboration de systèmes et la mise en réseau, servirait de base aux activités de formation dans tous les secteurs. La composante "formation" de chaque programme visait à faciliter les changements et à étoffer les compétences pour améliorer l'efficacité

des secteurs de services. Il s'agissait, par exemple d'élaborer des dossiers pédagogiques ou de venir en aide aux établissements locaux pour organiser et mettre en commun des activités appropriées de formation. Vu que la CNUCED risquait de ne pas être en mesure de mettre en pratique ces objectifs de formation, une aide serait demandée à des organes professionnels compétents et à des bailleurs de fonds.

Débat

40. Diverses questions ont été passées en revue : nécessité de veiller à l'efficacité de la participation nationale, cet élément étant fonction de la volonté d'adopter et d'appliquer de nouvelles procédures; importance d'une sensibilisation des décideurs aux nouveaux systèmes et à leurs possibilités; et besoins particuliers de formation des PMA pour leur permettre de maîtriser de nouvelles techniques et d'assimiler des compétences, plus faciles à acquérir dans les pays avancés.

41. Un participant a noté que TRAINMAR était un des programmes de la CNUCED qui étaient le plus apprécié; un autre a demandé dans quelle mesure la démarche suivie par ce programme pouvait être étendue à d'autres secteurs de services. Le secrétariat a décrit la nature de l'approche TRAINMAR, déjà adoptée en tant que norme par la CNUCED sous l'appellation TRAINFORTRADE : elle pouvait être appliquée partout, à l'aide d'une documentation détaillée et d'ateliers conçus à cet effet, et contribuait à faciliter la coopération entre diverses branches de services et entre les pays.

EVALUATION DE L'EFFICACITE COMMERCIALE

Exposé

42. L'évaluation de l'efficacité commerciale s'avérait d'autant plus indispensable que, vu les aspects multisectoriels à prendre en compte, il fallait avoir une image cohérente et concrète de l'ensemble du programme. Des indicateurs normalisés constitueraient, pour les responsables de l'élaboration des politiques, un outil utile leur permettant de mesurer les progrès réalisés grâce aux réformes intérieures. Au niveau international, l'évaluation de l'efficacité commerciale servirait d'"argument" publicitaire en faisant connaître les améliorations introduites dans le pays. Elle pouvait aussi se prêter à un échange de données d'expérience entre les pays. Outre un objectif commun, les pôles commerciaux devaient aussi avoir un instrument de mesure commun. La structure de l'évaluation serait peu contraignante, fondée sur une participation volontaire et transparente (à la fois détaillée et aisément déchiffrable). La méthode à appliquer devait être mise au point d'ici à la fin de 1997 et une première série de pays pourrait faire l'objet d'une évaluation au début de 1998.

Débat

43. Plusieurs pays ont manifesté leur intérêt pour l'établissement d'indicateurs normalisés et ont souhaité savoir comment ils seraient élaborés. Il a été signalé que, comme il existait déjà des indicateurs sectoriels, les travaux méthodologiques porteraient sur la mise au point d'un indicateur global relativement simple pour l'évaluation de l'efficacité commerciale. La CNUCED collaborait étroitement avec le CCI, la CEE/ONU et d'autres organes.

44. Plusieurs questions ont été soulevées au sujet des aspects pratiques de l'évaluation : quel mandat fallait-il prévoir, qui procéderait à l'évaluation et en assurerait le financement, et combien de temps faudrait-il consacrer à l'ensemble de la procédure ? Certains pays ont exprimé leurs préoccupations quant au risque de double emploi avec les évaluations réalisées tant dans le cadre de la CNUCED que dans d'autres organisations, et l'on s'est interrogé sur les sources d'information à utiliser. Il a été souligné que le mandat devait être élaboré à ce stade et serait adapté aux particularités de chaque pays. Le secrétariat définirait une méthode en tenant compte de la modicité des ressources disponibles. Le secteur privé et, en particulier, les utilisateurs des pôles commerciaux pouvaient également contribuer au financement de l'évaluation.

Annexe IV

**LISTE DES EXPERTS AYANT PARTICIPE AUX DISCUSSIONS AU TITRE
DU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR**

**A. Débat d'experts sur "l'expérience des pays
en matière de développement des entreprises"**

<u>Expert</u>	<u>Thème</u>
Mme T. Azad, conseillère chargée d'un projet TACIS (Union européenne) au Kazakstan	Restructuration et développement des entreprises, bilan au niveau des firmes : le cas du Kazakstan
M. S.N. Kapaku, Directeur adjoint de projets, Service des industries villageoises (Zambie)	Le rôle des ONG dans la promotion des PME : le cas du Service des industries villageoises en Zambie
M. J. Katz, conseiller régional en développement industriel et technique, CEPALC	Politiques de libéralisation; effets sur la restructuration des entreprises et les perspectives de développement industriel; études de cas sur l'Amérique latine
Mme E. Lim, Solid Group Inc.	Rôle des liens utilisateur-fournisseur dans le développement des entreprises; l'expérience de Solid Group
M. H. Schmitz, chargé de cours à l'Institut d'études sur le développement, Université du Sussex	L'expérience comparée des pays en développement en matière de groupements d'entreprises
M. L. Westphal, professeur d'économie, Collège Swarthmore	Relations entre les pouvoirs publics et les milieux d'affaires : expérience de la République de Corée

**B. Débat d'experts sur "l'implantation de PME novatrices sur
des marchés concurrentiels : l'expérience d'EMPRETEC"**

Experts

- M. Martin Backhaus, Directeur, Kalvanco Argentina SA (Argentine)
M. Nigel Chanakira, Directeur général, Kingdom Securities Holdings Ltd (Zimbabwe)
M. Alan Kyerematen, Directeur général, Fondation EMPRETEC Ghana
Mme Lilian Musa, Directrice, Pith Helmet Industries (Private) Ltd (Zimbabwe)
Mme Marina Elena Riva-Zucchelli, Directrice, CYBERNET (Uruguay)

Annexe V

MESSAGES RECUS A L'OCCASION DE LA PREMIERE SESSION DE LA COMMISSION

A. Message de M. Yves Berthelot, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU

A la neuvième session de la Conférence, en mai 1996, j'ai eu le plaisir de prendre la parole au nom des commissions économiques régionales de l'ONU et de louer la qualité de la coopération entre la CEE/ONU et la CNUCED. L'Equipe spéciale intersecrétariats de la CEE/ONU, de la CNUCED et du CCI sur l'efficacité commerciale et la facilitation du commerce continue de se réunir régulièrement pour servir les intérêts de nos Etats membres.

Je tiens, à l'occasion de cette première session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, à féliciter la CNUCED et à souligner les avantages que nous pouvons tous retirer d'une coopération à la fois étroite et active. Celle-ci est devenue encore plus importante depuis la réunion du Conseil de l'OMC tenue en décembre 1996 à Singapour, au cours de laquelle la question de la facilitation du commerce a été inscrite à l'ordre du jour des négociations sur le libre-échange. De fait, à mesure que les droits de douane se libéralisent, une plus grande attention sera sans doute accordée à d'autres moyens permettant d'accroître les échanges mondiaux, comme la facilitation des opérations commerciales.

La CEE/ONU, en tant que centre de coordination international pour les normes et les recommandations relatives à la facilitation du commerce, entend coopérer étroitement avec l'OMC, les institutions des Nations Unies et d'autres instances internationales compétentes, en faisant connaître ses travaux par leur intermédiaire. A cet égard, nous accordons une importance particulière à la coopération en cours avec la CNUCED et le CCI au sein de l'Equipe spéciale intersecrétariats qui associe nos trois organisations. Cette coopération a produit des résultats appréciables, notamment la mise en application et la diffusion des normes EDIFACT/ONU par le programme de la CNUCED relatif à l'efficacité commerciale, dans le cadre de son réseau de pôles commerciaux.

La récente réforme de la CEE/ONU s'est traduite par une rationalisation des activités relatives au développement du commerce et la création d'un nouveau Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT), ce qui donnera un nouvel élan aux travaux de la CEE/ONU sur la facilitation du commerce. Le CEFACT fournira un cadre dans lequel tous les pays pourront participer à l'établissement de normes de facilitation du commerce, tout en permettant à la CEE/ONU de mieux faire connaître ses activités auprès du secteur privé et des professionnels.

Le CEFACT relèvera d'un nouveau Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Je suis heureux de signaler que le secrétariat de la CEE/ONU disposera de ressources supplémentaires pour assurer les services nécessaires à ce Comité, ce qui permettra également d'assurer une réelle concertation avec la CNUCED.

Pour finir, je tiens à réaffirmer l'attachement de la CEE/ONU à une collaboration efficace avec la CNUCED. Deux équipes spéciales

intersecrétariats contribuent désormais aux travaux de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement de la CNUCED, l'une chargée de la facilitation du commerce et de l'efficacité commerciale, l'autre, plus récente, du développement des entreprises dans les pays en transition. J'attends avec intérêt la conclusion des travaux de la Commission et la poursuite de nos efforts visant à atteindre nos objectifs communs.

B. Message de M. J. Denis Bélisle, Directeur exécutif du Centre du commerce international (CNUCED/OMC)

La facilitation du commerce, l'information commerciale et une mise en valeur adéquate des ressources humaines dans la gestion des entreprises et les services d'appui au commerce occuperont à l'avenir une place de premier plan dans les stratégies de tous les gouvernements et de toutes les entreprises intervenant dans les échanges internationaux.

Le CCI et la CNUCED ont anticipé cette évolution, et notre coopération dans le domaine de l'efficacité commerciale a été la condition sine qua non de la contribution tangible que nous avons pu apporter, dans le cadre de travaux concrets, orientés vers des objectifs précis et de caractère pragmatique, en vue de rendre les opérations commerciales internationales plus efficaces, moins onéreuses et, partant, plus abordables pour les pays en développement et leurs entreprises.

Les importants résultats obtenus, par exemple dans la mise en place de centres fort actifs d'information commerciale et la convergence entre les registres d'entreprises du CCI (COMREG) et le système ETO des pôles commerciaux, intéressent directement les utilisateurs du réseau mondial de pôles commerciaux et les organismes de promotion du commerce en général. La présentation conjointe à l'Union européenne d'un projet CCI/CNUCED visant à installer des pôles commerciaux dans tous les pays de la CEDEAO est un autre exemple positif prouvant que la coopération entre le CCI et la CNUCED dans ce domaine va au-delà d'une simple déclaration d'intention. De nombreux programmes concrets peuvent bénéficier d'un rapprochement de nos expériences et de nos atouts respectifs : au symposium sur l'efficacité commerciale organisé à Midrand parallèlement à la neuvième session de la Conférence, j'avais par exemple proposé que le réseau mondial de pôles commerciaux mette au point des expositions commerciales virtuelles, permettant à tous les pays membres d'exposer leurs produits sur Internet. Je suis fermement convaincu que les activités pratiques de ce type, élaborées en coopération, peuvent améliorer la portée et l'efficacité de nos interventions en matière de promotion du commerce, d'information commerciale et de facilitation des échanges.

Sur la base de cette excellente relation de travail entre nos deux organisations, et compte tenu de nos mandats et de nos moyens respectifs, le CCI continuera d'étudier avec la CNUCED d'autres modes de coopération, dans l'intérêt des entreprises participant au commerce international et conformément aux objectifs que la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement jugera prioritaires. Nous vous adressons tous nos vœux de succès dans vos travaux.

C. Message de M. Pekka Tarjanne, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications

En cette fin de XXe siècle, dire que les télécommunications influent sur tous les aspects de notre existence est pratiquement devenu une banalité. Cependant, cette évolution n'a jamais été aussi manifeste que dans le domaine des relations économiques internationales et, notamment, dans celui du commerce et du développement.

La date de votre réunion, ici à Genève, est particulièrement bien choisie. Dans un autre quartier de la ville, à l'Organisation mondiale du commerce, se déroulent des négociations qui devraient aboutir, d'ici au 15 février 1997, à un accord intergouvernemental sur la libéralisation du commerce des services de télécommunication. Ces négociations faciliteront le passage à un système commercial de caractère véritablement mondial et contribueront à créer un environnement propice à l'expansion des possibilités d'investissement et de l'esprit d'entreprise, grâce à de nouvelles formes de commerce électronique. L'UIT, pour sa part, fera de son mieux pour assurer le succès de ces pourparlers et, en particulier, pour aider les pays en développement qui le demandent à établir leur liste d'engagements et à mettre en oeuvre l'accord final.

A cet égard, je ne peux que me réjouir de voir la CNUCED examiner la question des télécommunications d'une façon aussi positive et orientée vers l'action, comme elle l'a fait depuis le Symposium de Columbus. Le texte final de la neuvième session de la Conférence intitulé "Un partenariat pour le développement" propose, au paragraphe 94, des bases très prometteuses pour une coopération mutuellement avantageuse entre la CNUCED et l'UIT concernant les incidences de la nouvelle infrastructure mondiale de l'information sur le développement. Je suis personnellement très heureux des relations de travail qui ont déjà été instaurées entre les secrétariats de la CNUCED et de l'UIT en vue de mener à bien cette tâche importante. Le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT et le programme de la CNUCED relatif aux pôles commerciaux se sont, par exemple, activement attachés à mettre au point des activités conjointes en Afrique : j'espère sincèrement qu'une telle coopération pourra être étendue à d'autres régions du monde.

Il est à espérer également que des moyens concrets pourront être trouvés pour tirer parti des synergies possibles entre "Telecom Interactive 97", qui sera organisé à Genève sous les auspices de l'UIT, et les activités que la CNUCED sera à même d'entreprendre dans un proche avenir dans le domaine des télécommunications et du développement.

La CNUCED et l'UIT peuvent retirer d'importants avantages d'une telle coopération, et l'UIT entend n'épargner aucun effort à cette fin.

Je vous souhaite une pleine réussite dans vos travaux.

Annexe VI

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Entreprises : questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises
4. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale
5. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe VII

PARTICIPATION 1/

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, étaient représentés à la session :

Arabie saoudite	Jordanie
Afghanistan	Kazakstan
Afrique du Sud	Kenya
Algérie	Madagascar
Allemagne	Malaisie
Argentine	Malte
Arménie	Maroc
Australie	Mexique
Autriche	Mongolie
Bangladesh	Namibie
Bélarus	Nigéria
Bolivie	Norvège
Brésil	Ouganda
Bulgarie	Pakistan
Cameroun	Panama
Chili	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Philippines
Croatie	Pologne
Cuba	Portugal
Egypte	République populaire démocratique de Corée
El Salvador	République tchèque
Espagne	République-Unie de Tanzanie
Etats-Unis d'Amérique	République arabe syrienne
Ethiopie	Roumanie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
Finlande	Singapour
France	Slovaquie
Ghana	Slovénie
Grèce	Soudan
Haïti	Sri Lanka
Honduras	Suède
Hongrie	Suisse
Inde	Thaïlande
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Iran (République islamique d')	Tunisie
Iraq	Turquie
Irlande	Ukraine
Israël	Uruguay
Italie	Venezuela
Jamahiriya arabe libyenne	Zambie
Jamaïque	Zimbabwe
Japon	

1/ La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/INF.1.

2. Les autres Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session en qualité d'observateurs :

Angola	Népal
Brunéi Darussalam	République dominicaine
Chypre	Swaziland
Maurice	Viet Nam
Myanmar	Yémen

3. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique pour l'Afrique étaient représentés à la session. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était également représenté à la session.

4. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées :

Organisation internationale du Travail
Fonds monétaire international

5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Association européenne de libre-échange
Banque islamique de développement
Communauté européenne
Ligue des Etats arabes
Organisation arabe du travail
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de l'unité africaine

6. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées :

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et
commerciales
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Organisation internationale des employeurs

Catégorie spéciale

Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés
Société internationale des télécommunications aéronautiques

7. L'organisation non gouvernementale ci-après, spécialement invitée par le secrétariat, a participé à la session :

Conférence des organisations non gouvernementales.
